

RÉUNION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 11 décembre à 10 heures 11 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, , M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSÉS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Wilfried LARCHER, M. Jean-Claude RENAUX, M. Laurent SOMON.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Il salue les membres de l'Assemblée ainsi que les anciens conseillers généraux et départementaux présents dans l'assistance.

M. le Président précise que la séance est retransmise en direct sur le site et les réseaux sociaux du Département et que plusieurs documents ont été déposés sur table. Il appelle plus particulièrement l'attention des membres de l'Assemblée sur l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les conseillers départementaux au titre de l'année 2023, cette information étant portée à leur connaissance en application de l'article L3123-19.2 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé au vote à main levée du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023, adressé au préalable aux élus de l'Assemblée départementale et affiché à l'entrée de la salle, qui est approuvé à l'unanimité.

M. le Président prononce son discours d'ouverture, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Les présidents de groupe donnent lecture de leurs discours respectifs.

(L'intégralité des interventions des présidents de groupe figurent en annexe au présent procès-verbal : M. BEUVAIN pour le groupe « Gauche démocrate républicaine », Mme ERCAN pour le groupe « Avenir solidaire et durable », M. FAUVET pour le groupe « La Somme en commun », M. DUFLOT pour le groupe « Somme droite, centre et indépendants », et Mme DELÉTRÉ pour le groupe « Unis pour la Somme »).

Souhaitant revenir sur certains propos précédemment tenus par les membres de l'opposition, M. le Président explique qu'une rencontre avec l'ensemble des partenaires sociaux leur a permis d'exprimer leurs avis sur les modalités de redistribution aux agents des fonds constatés lors de la suppression du Comité des œuvres sociales (COS). M. le Président précise qu'à l'issue d'un dialogue « fourni », il a été proposé une augmentation du Complément indemnitaire annuel (CIA) de 200 €, et l'instauration d'une prime de pouvoir d'achat pour les assistants familiaux, mesures approuvées par le Comité Social Territorial (CST). M. le Président souligne que d'autres collectivités de même taille et voisines du Département n'ont pris aucune mesure équivalente de versement complémentaire de rémunération au bénéfice des agents. Il évoque, par ailleurs, divers dispositifs déjà mis en œuvre au sein du Département visant à compenser l'inflation, parmi lesquels le déblocage de 3 millions d'euros supplémentaires pour la rémunération des agents en 2023, 2,75 millions d'euros inscrits au budget 2024 dans ce cadre, ou encore l'augmentation de la participation de l'employeur à la prévoyance. Compte tenu du dialogue établi lors du CST où le vote en faveur de l'augmentation du CIA et de la prime de pouvoir d'achat a été très favorable, M. le Président estime que le Conseil départemental a été à l'écoute des revendications formulées.

S'adressant à M. BEUVAIN qui déplore avoir appris par voie de presse la délocalisation provisoire à Montières de la Maison départementale des solidarités et de l'insertion (MDSI) du quartier Étouvie, M. le Président rétorque que la préparation du déménagement a été évoquée à plusieurs reprises au sein de différentes instances et de cette Assemblée. Il souligne, par ailleurs, que ce transfert a eu lieu à la demande des agents qui ne se sentaient plus en sécurité dans leurs propres locaux. Tout en reconnaissant la difficulté pour les habitants du quartier Étouvie de se rendre à Montières, M. le Président considère que cette décision, bien qu'onéreuse, s'est imposée à la collectivité, et invite les membres de l'Assemblée à ne pas polémiquer sur ce sujet.

En réponse aux propos de M. BEUVAIN qui soutient que la justice pour enfants prend des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert faute de capacité de placement, M. le Président considère qu'un tel propos démontre une méconnaissance de la mission des juges et rappelle que les décisions de placement ou d'assistance éducative en milieu ouvert sont prises par ces derniers en leur âme et conscience sur le fondement, notamment, des rapports établis par les services sociaux. Il souligne que le coût du placement d'un enfant est d'environ 80 000 euros, celui des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert, étant moins important.

En réponse aux critiques formulées par l'opposition sur le sujet de la thermographie aérienne, M. le Président rappelle que les présidents de communautés de communes ont requis l'aide du Département en la matière, et qu'il a été répondu favorablement à leur demande, la poursuite du soutien ayant, par ailleurs, été inscrite au budget 2024. Il ajoute que le soutien apporté par le Département aux collectivités territoriales n'a jamais été aussi important que depuis 2 ans et demi, et cite les domaines d'intervention tels que l'éclairage public, les équipements sportifs ou la vidéoprotection. Il conclut son propos en faisant part des témoignages de satisfaction qu'il reçoit de la part des maires des communes accompagnées par le Département.

S'adressant plus particulièrement à Mme ERCAN, M. le Président décrit le modèle d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) auquel il aspire, modèle qui comporterait une dimension intergénérationnelle où serait permis l'accueil simultané des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Insistant sur la nécessité de changer le modèle actuel d'EHPAD à défaut de quoi, nombre d'entre eux ne pourront faire face aux difficultés financières aujourd'hui rencontrées, il souligne que de nouvelles actions sont déjà mises en œuvre dans d'autres départements.

M. le Président revient sur les propos tenus par M. FAUVET reprochant à la majorité départementale la disparition de la Picardie et la perte du titre de capitale régionale pour Amiens. Il rappelle avec ironie que ces décisions ont, pourtant, été prises sur le fondement des lois MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), lois qui ont été promulguées par l'ancien Président de la République, M. François HOLLANDE, et soutenues par le premier ministre, M. Manuel VALLS. Il s'étonne qu'à cette époque M. FAUVET, qui occupait alors des fonctions auprès du Président du Conseil départemental, n'ait pas exprimé sa désapprobation.

Abordant les propos tenus par M. FAUVET concernant le chemin de fer de la Baie de Somme, M. le Président précise que le Département est le propriétaire de l'infrastructure, ce qui justifie qu'il en assume le coût de la rénovation et de l'entretien.

En conclusion, M. le Président s'interroge sur les propos tenus par MM. BEUVAIN et FAUVET qui contrastent avec l'absence d'amendement de l'opposition dans le cadre de cette session.

M. le Président remercie les membres de la majorité, en particulier M. DUFLOT et Mme DELÉTRÉ. En réponse à M. BEUVAIN qui a soulevé la question de la mutuelle, M. le Président rappelle que les membres de la majorité se sont engagés à proposer au cours du mandat une mutuelle à tous les habitants du département, et que des discussions avec les organismes vont être engagées afin d'obtenir un tarif préférentiel.

M. le Président rappelle, enfin, que la réhabilitation de trois collèges est inscrite au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de ce mandat, et que le Département promeut une politique territoriale coconstruite avec les élus. Il illustre son propos en mentionnant l'augmentation de crédits au budget 2024, demandée par les élus locaux, notamment dans le domaine de l'enfouissement des réseaux dans les communes.

M. JARDÉ souhaite rappeler que la politique nationale a pour objectif, non pas de réduire le nombre de Centres hospitaliers universitaires (CHU) comme le soutient l'opposition, mais à en accroître le nombre sur le territoire national. Ainsi, précise-t-il, alors qu'il y en avait 39 en 2022, il y en a, à ce jour, 40, et il y aura 41 avec la création en 2024 du CHU d'Orléans. M. JARDÉ souligne que dans ce contexte, le CHU d'Amiens n'est nullement menacé. Par ailleurs, il rappelle que l'Assemblée départementale a apporté son soutien à la création d'une faculté d'odontologie à l'Unité de formation et de recherche (UFR) d'Amiens.

Enfin, et pour contredire l'image de déperdition de la Somme au sein des Hauts-de-France qui ressort des propos tenus par M. FAUVET, M. JARDÉ souligne que la création du gérontopôle envisagée dans la région sera localisé à Amiens, et comprendra notamment un important centre de recherches sur les chutes des personnes âgées, cause fréquente de fracture, d'intervention chirurgicale et de décompensation chez ces dernières.

En sa qualité de secrétaire de séance, Mme DEVAUX annonce la motion et les huit vœux qui seront examinés au cours de la session. Elle précise que, par erreur, le vœu relatif à la protection du littoral a été numéroté 23.2.38 dans la compilation adressée aux élus le jeudi précédent alors qu'il fallait lire 23.3.22, comme ceci était indiqué sur l'ordre du jour.

Par ailleurs, deux questions orales seront présentées à l'Assemblée : d'une part, une question relative à la situation des familles d'accueil des personnes en situation de handicap, déposée par Mme VAST, dont la réponse sera apportée avant l'examen des rapports de la deuxième commission ; d'autre part, une question concernant la ligne SNCF Abbeville – Le Tréport, déposée par M. TONOLLI, à laquelle il sera répondu avant l'examen des rapports de la quatrième commission.

(La séance, suspendue à 12 heures 04, est reprise à 15 heures 18.)

PRÉSIDENTE : Mme Christelle HIVER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSÉS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Guillaume DUFLOT, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Wilfried LARCHER, M. Laurent SOMON.

Le quorum étant atteint, Mme HIVER reprend la séance.

23.1.48 OPÉRATIONS FINANCIÈRES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Mme HIVER donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. HAUSSOULIER pour Mme HIVER, M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX, M. SOMON pour Mme MAILLE-BARBARE, M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE, M. HERTAULT pour Mme MARTIN, M. LARCHER pour Mme HÉROUART, Mme BENEDINI-POLLEUX pour M. STOTER et Mme ERCAN pour M. TONOLLI.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

23.1.49 SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, prise d'acte

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

L'Assemblée prend acte du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

23.1.50 BUDGET PRIMITIF 2024

Mme HIVER précise que ce rapport sera examiné en fin de session.

23.1.51 PILOTAGE ET MOYENS (MISSIONS 1 ET 2) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, Mme HIVER, rapporteuses, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS et Mme HIVER présentent les propositions du rapport examiné.

Mme HIVER présente, par ailleurs, l'additif au terme duquel sont proposées une augmentation du Complément indemnitaire annuel (CIA) de 200 € pour 2023, et l'instauration d'une prime de pouvoir d'achat pour les assistants familiaux.

M. TONOLLI s'enquiert tout d'abord de la position des partenaires sociaux sur ces dernières propositions, en particulier concernant le choix fait pour les agents de privilégier le CIA plutôt que d'instaurer pour tous une prime de pouvoir d'achat. Il précise qu'à sa connaissance, la Confédération Générale du Travail (CGT) avait exprimé sa préférence pour le versement d'une prime de pouvoir d'achat. Par ailleurs, il ne comprend pas que les collaborateurs des groupes politiques soient exclus du bénéfice du CIA et de la prime de pouvoir d'achat, et sollicite l'extension de la mesure en leur faveur.

Tout en reconnaissant les efforts budgétaires importants accordés à travers le rapport examiné, M. FAUVET considère que les mesures salariales proposées ne sont pas de nature à répondre aux préoccupations des agents de la collectivité dont le pouvoir d'achat est atteint par l'inflation depuis plus de 18 mois. Il considère que la prime de pouvoir d'achat aurait pu permettre un effort supplémentaire, mais remarque que le choix fait a consisté à puiser dans le reliquat de 400 000 euros dégagé par la disparition du Comité des œuvres sociales (COS) lors du passage au Centre national d'action sociale (CNAS). De ce fait, il estime que le dialogue avec les partenaires sociaux, décrit positivement par le Président, était, selon lui, largement contraint et circonscrit aux seuls efforts que la majorité était prête à consentir. Pour toutes ces raisons, M. FAUVET annonce que le groupe « La Somme en commun » s'abstiendra sur ce rapport.

En réponse, Mme HIVER rappelle que le Gouvernement a publié le décret le 31 octobre 2023 pour un versement de la prime devant initialement intervenir avant le 31 décembre 2023 ; dans un second temps, le versement a été rendu possible jusqu'au 30 juin 2024. Dans ce contexte normatif, M. le Président a émis le souhait de redistribuer aux agents avant le 31 décembre 2023 le reliquat du budget annexe des œuvres sociales d'un montant de 400 000 euros. Plusieurs solutions ont été étudiées avec les organisations syndicales, dont le versement d'une prime de pouvoir d'achat. *In fine*, Mme HIVER souligne que les dispositions débattues aujourd'hui sont celles qui profitent au plus grand nombre d'agents car le choix d'une prime de pouvoir d'achat aurait exclu de la mesure plus de 300 agents. Elle

ajoute que ladite prime a été retenue en faveur des assistants familiaux non éligibles, quant à eux, au CIA.

Tout en comprenant la volonté exprimée par M. TONOLLI de soutenir les collaborateurs de groupe, Mme HIVER rappelle que l'attribution du CIA et de la prime de pouvoir d'achat est strictement encadrée par les textes en vigueur. Elle souligne, par ailleurs, que les critères d'attribution du CIA ont été fixés par une délibération de l'Assemblée de juin 2023, et que la modification de ces critères, juridiquement possible, nécessiterait une nouvelle délibération qui ne pourrait en aucun cas être formalisée et votée d'ici le 31 décembre 2023.

Mme HIVER précise que, lors du comité social territorial (CST) au cours duquel les mesures ont été adoptées, la CGT et FO se sont abstenues alors que la CFDT a voté favorablement, et rappelle que seuls les votes exprimés sont pris en considération.

Enfin, Mme HIVER évoque le lancement en 2024 d'une réflexion pour la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services, qui serait versée en fin d'année à la lumière des objectifs atteints collectivement. Ce dispositif, précise-t-elle, sera préalablement débattu avec les organisations syndicales et soumis au CST pour une application envisagée fin 2024, afin d'offrir un soutien durable aux agents de la collectivité qui sont tous frappés par l'inflation.

Mme QUIQUEMPOIS rappelle que, dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il incombe à l'employeur de déterminer les bénéficiaires du CIA. Elle propose de ne plus attribuer le CIA au mérite, mais en fonction de l'indemnité versée à l'agent en ciblant prioritairement les personnels de catégorie C qui sont les moins bien rémunérés. Elle interroge, par ailleurs, sur la notion de « mérite ».

Mme HIVER rappelle le cadre légal et réglementaire de la délibération relative au CIA qui est obligatoirement conditionné à la manière de servir des agents et ne saurait être décorrélé de cette exigence. Elle conclut son propos en indiquant qu'au cours de l'année 2024, un groupe de travail, qui associera les partenaires sociaux, sera constitué afin de réfléchir sur la définition de nouveaux critères d'attribution du CIA.

M. TONOLLI réitère sa demande d'attribution de la prime de pouvoir d'achat aux collaborateurs de groupe politique.

Mme HIVER répond que le statut contractuel des collaborateurs de groupe les rend inéligibles au RIFSEEP et suggère à chaque groupe de fixer leur rémunération dans le cadre de l'enveloppe budgétaire dont ils disposent.

M. BEUVAIN précise que les propositions soumises à l'Assemblée par le groupe « Gauche démocrate républicaine » ciblaient les plus bas salaires des agents de l'administration départementale afin qu'une « surprime » leur soit accordée Or, M. BEUVAIN constate qu'en attribuant un complément de CIA, « l'argent profitera à ceux qui gagnent le plus tandis que les plus faibles traitements recevront une prime toujours bien inférieure aux autres », alors que, selon lui, ils sont « celles et ceux qui souffrent le plus et qui réalisent bien souvent les travaux les plus pénibles ».

Mme HIVER réaffirme l'objectif poursuivi à travers la décision de revalorisation du CIA pour les agents, combinée au versement d'une prime de pouvoir d'achat pour les assistants familiaux : accorder un soutien financier au nombre le plus important d'agents, dans la mesure où le choix de la prime de pouvoir d'achat pour tous, bien que plus avantageux pour les personnels de catégorie C, aurait exclu plus de 300 agents de tout soutien. Elle insiste sur cet élément majeur qui a guidé le choix de la proposition retenue.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions des rapporteuses sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 18

NPPV : 0

23.1.52 SÉCURITÉ (MISSION 9) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER souligne le bon fonctionnement du laboratoire départemental d'analyses, qui dégage des excédents et félicite les agents qui y travaillent.

Mme HIVER le remercie pour cette attention portée aux agents.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Mme VAST donne lecture d'une question orale sur la situation des familles d'accueil de personnes en situation de handicap, présentée par le groupe « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme RAGUENEAU donne lecture de la réponse apportée, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

23.2.29 ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, conclusions adoptées

En introduction, et en réaction à la parution récente d'un ouvrage dénonçant les pratiques suivies au sein de certaines crèches, M. JARDÉ rappelle que ces structures sont un objectif phare de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département. Après avoir précisé le cadre juridique d'intervention du Président du Conseil départemental et du préfet en matière d'autorisation d'ouverture des crèches et de possibilité de sanction prononcée à leur égard, il indique que 115 crèches sont dénombrées sur le territoire, parmi lesquelles 72 sont publiques et 43 sont privées. M. JARDÉ évoque l'audit mené récemment par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) qui s'est révélé rassurant.

M. JARDÉ présente les propositions du rapport examiné et, en réponse à certaines questions posées en commission, apporte des précisions chiffrées, notamment en matière d'Aide éducative à domicile (AED), de capacité d'accueil des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou encore de prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA).

Enfin, il souligne que l'investissement de 200 000 euros en faveur du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) ne sera probablement pas suffisant pour assurer le bon fonctionnement de la structure, et propose que la question d'un éventuel soutien supplémentaire puisse être examinée dans le cadre du budget supplémentaire 2024.

Mme HIVER remercie M. JARDÉ et lui propose d'échanger avec Mme QUIQUEMPOIS sur les informations chiffrées fournies afin d'évoquer des pistes d'amélioration.

Mme QUIQUEMPOIS donne lecture d'une intervention, qui figure en annexe au présent procès-verbal, et annonce l'abstention du groupe « Gauche démocrate républicaine » au vote du rapport examiné.

Rappelant la responsabilité juridique personnelle du Président du Conseil départemental à l'égard des mineurs confiés à l'ASE, Mme HIVER juge inutile de rappeler l'urgence à les prendre en charge, et confirme que tous les moyens sont mis en œuvre pour les accueillir dans les meilleures conditions. Elle rappelle, par ailleurs, que l'accueil des mineurs non accompagnés constitue une problématique pour tous les Départements, confrontés notamment à la difficulté de déterminer l'âge réel des demandeurs afin de réserver les mesures d'accompagnement aux jeunes dont la collectivité doit supporter la charge effective.

M. JARDÉ précise que le Département, responsable de la protection des enfants, intervient sur décision judiciaire de placement. Par ailleurs, il dément catégoriquement l'existence de « files d'attente » en matière d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'AEMO renforcées. Ces délais d'attente ont, selon lui, été résorbés au cours des deux dernières années grâce aux décisions budgétaires prises par l'Assemblée. Enfin, M. JARDÉ confirme la présence au CDEF d'un second veilleur de nuit et conclut son propos en assurant que le Département met tout en œuvre dans l'intérêt des mineurs.

En échos aux propos introductifs de M. le Président en matière d'aide sociale à l'enfance, M. STOTER confirme la nécessité pour le Conseil départemental de jouer pleinement son rôle. Il rappelle que l'objectif de l'ASE est d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, et considère que le Département ne parvient pas à faire face à toutes les situations. Pour justifier son propos, il évoque l'accident mortel dont a été victime Mohamed, mineur non accompagné qui ne bénéficiait pas, selon lui, d'un accompagnement adapté. Évoquant la loi immigration actuellement en débat au Parlement, il regrette que le projet n'évoque pas le sujet des mineurs non accompagnés.

M. STOTER conclut son propos en appelant l'attention des membres de l'Assemblée sur la nécessité de répondre avec la plus grande efficacité aux besoins des mineurs, et de mobiliser de nouveaux crédits au bénéfice de l'ASE si cela s'avérait nécessaire au cours de l'année. Enfin, M. STOTER déplore le départ du directeur du CDEF qui, selon lui, vient contredire le message de stabilité que l'institution est sensée communiquer aux mineurs pris en charge.

M. JARDÉ précise que le départ du directeur du CDEF, qu'il regrette également, est intervenu pour des raisons familiales.

Mme HIVER donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. FAUVET pour Mme DARRAS.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 18

NPPV : 0

23.2.30 INSERTION LOGEMENT ET EMPLOI (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

Après avoir salué le soutien du Département aux associations caritatives, M. TONOLLI souhaite savoir si les subventions qui leur sont versées ont vocation à être pérennisées, et interroge M. BOUCHY sur le montant de la subvention, non revalorisée, attribuée à l'association abbevilloise « Harmonessence ».

S'agissant de l'aide aux travaux pour le maintien à domicile des personnes âgées, M. TONOLLI s'interroge sur les causes de la baisse du nombre de dossiers de demande validés qui, selon lui, n'est pas cohérent compte tenu de la population vieillissante du département. Il exprime la même interrogation en matière de lutte contre la précarité énergétique qui enregistre une diminution des demandes validées alors que plusieurs guichets uniques de l'habitat ont été mis en place sur le territoire afin de faciliter l'accès aux dispositifs de financement.

M. BEUVAIN exprime à nouveau sa satisfaction à la lecture des propositions présentées en matière de logement et d'habitat. Il renouvelle, par ailleurs, sa demande d'établissement par les bailleurs sociaux d'un compte rendu d'activité et d'un suivi précis des demandes soumises au Fonds de Solidarité Logement (FSL). Il appelle à un respect de la charte par tous les bailleurs, certains hésitant encore, selon lui, à s'y conformer. En revanche, évoquant « l'accompagnement rénové des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) », M. BEUVAIN dit ne pas se détourner de ce sujet qui menace, selon lui, les bénéficiaires du RSA et comporte le risque de modifier profondément les notions de travail et de salaire. À la lumière de ses remarques sur le rapport examiné, M. BEUVAIN évoque la possibilité d'une disjonction de vote par programme ou une abstention sur le rapport global.

En réponse à M. TONOLLI, M. BOUCHY explique que l'aide aux associations caritatives, initialement ponctuelle, peut être renouvelée si cela s'avère nécessaire compte tenu de la future situation financière desdites structures.

S'agissant de la subvention accordée à l'association « Harmonessence », M. BOUCHY indique que son montant pourra être complété dans le cadre du budget supplémentaire, si cela s'avère nécessaire.

En ce qui concerne les aides aux travaux pour le maintien à domicile des personnes âgées, et la baisse du nombre de dossiers acceptés, sujet évoqué par M. TONOLLI, M. BOUCHY considère qu'il peut résulter d'un manque de communication vers le public ciblé. Quant au recul du nombre de dossiers sur le territoire de la Picardie maritime souligné par M. TONOLLI, M. BOUCHY avance l'hypothèse d'un nombre important de demandes déjà satisfaites au cours des deux dernières années.

Revenant sur le sujet de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA évoqué par M. BEUVAIN, M. BOUCHY signale les bons résultats déjà constatés s'agissant de l'expérimentation mise en place dans l'est du département, 77,5% des 1511 bénéficiaires étant d'ores et déjà en cours de contractualisation. Il précise que cette expérimentation sera prochainement étendue à Amiens. M. BOUCHY insiste sur le caractère complet et rigoureux de l'accompagnement offert aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de cette expérimentation, et précise que 52% d'entre eux ne souffrent d'aucun frein au retour à l'emploi, 23% d'un seul frein et 24% de deux freins.

Enfin, s'agissant des bailleurs sociaux, M. BOUCHY partage le souhait de M. BEUVAIN d'obtenir un compte-rendu d'activité de leur part.

Réagissant aux propos tenus par M. BOUCHY concernant l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA, Mme VAST explique redouter certaines méthodes qui auraient pour objectif de contraindre les bénéficiaires à accepter les postes proposés sous peine de perdre leur allocation. Elle illustre sa crainte en citant un exemple. Mme VAST considère d'une part, que la hausse des rémunérations reste une priorité, d'autre part, qu'il ne faut pas contraindre les bénéficiaires à accepter un emploi qui ne leur convient pas.

Confirmant les précédentes explications apportées par M. BOUCHY, Mme HIVER réaffirme que les premiers retours d'expérimentation s'avèrent positifs, mais qu'ils devront être consolidés dans le cadre d'une future évaluation du dispositif. Elle rappelle que l'objectif est d'offrir aux bénéficiaires du RSA une évaluation de leur situation afin que les freins au retour à l'emploi soient préalablement identifiés puis levés.

M. STOTER évoque un récent rapport établi en matière d'immobilier, rapport qui indique qu'au cours des vingt dernières années, les prix de l'immobilier ont augmenté quatre fois plus vite que le revenu brut des Français. Il en déduit que les écarts et les inégalités se creusent, les foyers les plus modestes consacrant un tiers de leur budget au logement, contre seulement 15% pour les foyers les plus aisés.

Soulignant que les personnes les plus précaires font aujourd'hui face à une accumulation de difficultés, M. STOTER confirme que la politique d'aménagement du territoire doit intégrer une offre de logement accessible à tous les Samariens. Par ailleurs, M. STOTER salue la récente conclusion de la charte avec les bailleurs sociaux, mais appelle de ses vœux une réalisation concrète des engagements prévus afin, selon lui, de ne pas abandonner la question du logement aux acteurs privés, au risque d'accentuer les difficultés et la précarité des habitants qui pourraient être privés de logements accessibles et répartis sur l'ensemble du territoire.

Concluant son propos, M. STOTER remarque que le rapport propose un soutien au développement des deux plateformes de mobilité mises en place l'an dernier afin de lutter contre la pauvreté, et demande que ces dispositifs, qui génèrent pour l'instant, selon lui, des retours mitigés, soient réellement au service du bien-vivre des citoyens du territoire.

Répondant au dernier point soulevé par M. STOTER, M. BOUCHY concède que Mob'In ne donne pas entièrement satisfaction, et que l'outil doit être amélioré.

S'adressant à M. STOTER, Mme HIVER affirme que les conseillers départementaux ne sont nullement insensibles aux problématiques d'insertion, et que la question du logement est une composante essentielle de la démarche d'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA.

Elle propose ensuite de passer au vote, et donne lecture des derniers pouvoirs qui lui ont été remis : M. RENAUX pour M. BEUVAIN, Mme DELÉTRÉ pour M. JARDÉ, M. PIOT pour M. BOULOGNE, Mme HÉROUART pour Mme KUMM et M. LARCHER pour M. DEMULE.

M. BEUVAIN suggère une disjonction de programme afin de pouvoir exprimer des votes différents sur les points précédemment évoqués.

En application des dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale, Mme HIVER accepte la disjonction du rapport soumis au vote.

Il est procédé au vote à main levée des programmes 0401 et 0404 du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Il est procédé au vote à main levée du programme 0402 du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 38

Contre : 6

Abstention : 2

NPPV : 0

23.2.31 BUDGET ANNEXE - FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

Mme HIVER donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. TONOLLI pour Mme ERCAN et Mme ÉVRARD pour M. NOIRET.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 16

NPPV : 1

23.2.32 AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (MISSION 5) – Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER souligne en premier lieu que ce rapport représente la part la plus importante du budget départemental, et note avec satisfaction la volonté de conclure avant la fin de l'année 2024, des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

M. STOTER se fait l'écho d'une critique des familles de personnes âgées hébergées en EHPAD qui, confrontées à des hausses de tarifs appliqués par certains établissements, en ont imputé la responsabilité au Département. Compte tenu de l'augmentation de la participation du Département au prix de journée accordée en 2023, il juge cette critique injustifiée et considère qu'elle démontre un défaut de communication en direction des familles. Il suggère donc que les directions des EHPAD délivrent à ces dernières des explications correctes sur le dispositif de financement, et que la collectivité, quant à elle, notifie plus rapidement les décisions prises en Assemblée. En conclusion, il regrette que l'intervention positive du Département pour soutenir les familles ait fait naître de telles réactions négatives de la part de certaines familles, et exprime son mécontentement à l'égard des EHPAD concernés.

Enfin, M. STOTER rappelle que la diminution du budget consacré à l'aide-ménagère par le Département vise à inciter les usagers à se tourner vers les services équivalents des caisses de retraite et des mutuelles. Il alerte sur la nécessité pour les agents de la collectivité d'expliquer aux bénéficiaires les raisons de ce choix et de les accompagner dans leurs démarches vers les opérateurs privés.

Mme RAGUENEAU apporte des précisions sur le contexte dans lequel sont intervenues les hausses de tarifs subies par les familles dans certains EHPAD. Elle rappelle que l'année 2023 a été marquée par une inflation particulièrement importante, subie par tous les établissements, et que cette inflation a été prise en compte par le Département à travers le vote, lors du budget supplémentaire 2023, d'une augmentation de sa participation au prix de journée. Mme RAGUENEAU souligne que si certains établissements avaient anticipé afin d'appliquer progressivement l'augmentation de leur tarif aux familles, d'autres ont répercuté la hausse des tarifs plus brutalement, ce qui a généré mécontentements et incompréhension de la part des familles concernées. Mme RAGUENEAU souligne que la situation a été clarifiée auprès des structures qui, confirme-t-elle, avaient imputé la responsabilité des hausses critiquées au Département. Elle conclut son propos en précisant que, pour l'exercice 2024, les taux sont d'ores et déjà votés, et que les EHPAD pourront appliquer les nouveaux tarifs dès janvier 2024.

Après avoir remercié M. STOTER et Mme RAGUENEAU pour leurs interventions, Mme HIVER confirme la remarque de M. STOTER relative à l'aide-ménagère qui peut être accordée par les caisses de retraite, et est parfois incluse dans les contrats d'assurance des personnes qui, une fois en situation de dépendance, sont en difficulté pour en réclamer le bénéfice.

Mme HIVER donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour Mme ESTEBAN.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

23.2.33 PLAN D'ACTION SUR L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT 2023-2026 – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

(La séance, suspendue à 17 heures 40, est reprise à 17 heures 56)

23.3.19 AMÉNAGEMENT (MISSION 7) – M. Pascal BOHIN, Mme Brigitte LHOMME, rapporteurs, conclusions adoptées

M. BOHIN et Mme LHOMME présentent les propositions du rapport examiné.

Après avoir pris acte de l'augmentation de 10% des crédits alloués au fonds d'appui aux communes, M. STOTER rappelle qu'une refonte de la politique territoriale a été annoncée ce jour par M. le Président, à laquelle les territoires y seraient associés, et suggère que les conseillers départementaux puissent, en amont, intervenir dans la définition de ladite politique ; il évoque la constitution dans le passé du groupe politique de suivi (GPS).

Par ailleurs, M. STOTER préconise un débloqué plus rapide des crédits de paiement en investissement.

Après avoir expliqué le processus dans lequel la politique territoriale actuelle a été définie, et avoir mis l'accent sur la participation des élus locaux à cette démarche, Mme HIVER souligne que tous les présidents d'EPCI seront à nouveau associés afin qu'ils puissent, dans un premier temps, établir un bilan de l'application de la politique territoriale au cours des deux dernières années, puis de participer à la refonte évoquée.

Mme HIVER précise, par ailleurs, que l'augmentation de 10% du fonds d'appui aux communes, soulignée précédemment, a été soumise à l'examen des membres de l'Assemblée afin de répondre aux demandes de nombreuses communes, ce qui démontre l'écoute et la volonté du Président de répondre aux besoins de ces dernières.

Confirmant les propos de Mme HIVER, M. BOHIN ajoute que, lors de la refonte de la politique territoriale 2025-2028, une attention particulière sera portée aux besoins exprimés par les élus locaux afin que les dispositifs répondent à leurs attentes. En réponse à la suggestion de M. STOTER ayant évoqué l'existence passée du groupe politique de suivi, M. BOHIN se dit favorable à la constitution d'un comité de pilotage. Enfin, il apporte des précisions sur les délais de déblocage des crédits de paiements, et conclut son propos en confirmant qu'il convient d'être vigilant sur l'effectivité de la consommation des crédits.

Mme HIVER donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme SIRE pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT et Mme QUIQUEMPOIS pour Mme VAST.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

23.3.20 VALLÉE DE SOMME, VALLÉE IDÉALE – Mme Brigitte LHOMME, rapporteure, conclusions adoptées

Mme LHOMME présente les propositions du rapport examiné.

M. BEUVAIN exprime sa satisfaction à la lecture des précisions qui sont apportées aux élus au sujet du projet « Vallée de Somme, Vallée idéale », qui s'annonce, selon lui « comme une très belle réalisation ».

Il considère que ce projet va constituer pour les collectivités territoriales longeant le fleuve une « véritable scène de représentation à ciel ouvert, une épine dorsale », source potentielle d'un « second sursaut touristique » pour le territoire. Dans ce contexte, il suggère le recrutement au sein de la direction de la culture du Département d'un chargé de mission de

la programmation qui mettrait en place des projets avec l'ensemble des communes concernées.

Mme HIVER le remercie pour ses propos.

Mme ERCAN sollicite des informations au sujet d'une part, des travaux projetés à la maison éclusière de Lamotte-Brebière, d'autre part, de l'avancement de la procédure d'appel à projets lancé dans l'objectif d'imaginer une activité pérenne dans l'ensemble des maisons éclusières.

Concernant la maison éclusière de Lamotte-Brebière, M. de JENLIS répond qu'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est envisagé.

Mme HIVER confirme le lancement prochainement d'une concession de service public.

M. STOTER remercie Mme LHOMME pour sa présentation, mais regrette la faiblesse du projet « Vallée de Somme, Vallée idéale » pour les territoires situés au-delà de la commune d'Etinehem-Méricourt. Tout en reconnaissant que les flux touristiques sont plus importants de la côte vers Amiens, il considère, néanmoins, que ce projet doit concerner le fleuve depuis sa source jusqu'à son embouchure. Il illustre son propos en citant les communes de Péronne ou Ham qui sont, selon lui, des villes qui comptent pour le Département, mais qui sont, à ce jour, peu évoquées.

Mme LHOMME répond que toutes les communautés de communes ont été informées du projet du Département, et insiste sur la nécessité pour les communes de manifester une réelle volonté de s'engager dans la démarche pour bénéficier de l'accompagnement du Département comme c'est le cas pour les communes citées dans le rapport.

M. STOTER suggère de valoriser certains écrins de la vallée, comme les Hardines à Ham.

Tout en reconnaissant que beaucoup de projets ont été réalisés sur la partie ouest du département, M. de JENLIS assure que la véloroute va être poursuivie sur la partie est ; il considère que l'ouverture du canal entre Offoy et Saint-Simon provoquera une augmentation de la navigation de plaisance et du tourisme, et que les aménagements sont d'ores et déjà programmés, les communes de Ham et Péronne étant associées.

M. DEMULE confirme que la commune de Ham est pleinement concernée par l'ouverture du canal, et que la commune et la communauté de communes sont associées à la préparation des projets.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Mme HIVER précise que la question orale déposée par M. TONOLLI sera traitée lors de la séance du 12 décembre 2023.

23.4.11 BÂTIMENTS (MISSIONS 2, 3, 8, 10, 12 ET 15) – M. Claude HERTAULT, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. HERTAULT présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER sollicite des informations au sujet du projet de réhabilitation de l'ancien centre administratif départemental (CAD). Il réitère sa demande, exprimée lors de la session du budget supplémentaire en juin 2023, d'un bilan de la réorganisation et du fonctionnement des Centres départementaux d'exploitation routière (CDER).

Mme HIVER prend note de la requête concernant les CDER et propose de traiter le point lors d'une commission *ad hoc*. En réponse aux interrogations de M. STOTER relative au CAD, Mme HIVER précise qu'il est occupé partiellement par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour une durée de deux ans et demi, et ajoute qu'une étude programmatique sera lancée en 2024.

M. de JENLIS ajoute que le contrat conclu avec la CPAM offre opportunément un délai pour réaliser les études nécessaires. Pour compléter la réponse apportée à M. STOTER, il précise que les immeubles actuellement occupés par les services, et qui seront libérés lorsque ces derniers intégreront le CAD, seront mis en vente après expertise du service des Domaines, le financement du projet reposant pour partie sur ces recettes immobilières.

M. STOTER rappelle que, par le passé, un projet d'acquisition du Cap Hornu avait été envisagé avec le produit de la vente du CAD.

Revenant sur la dichotomie entre les autorisations de paiement et les crédits de paiement évoquée le matin, M. BEUVAIN l'illustre en évoquant les travaux des collèges Rosa Park et celui de Oisemont. Enfin, il relate les propos d'un élu et adjoint au maire d'Amiens du secteur d'Étouvie qui déplore l'absence de lancement par le Département du programme de rénovation du collège Rosa Parks, au cœur du quartier Étouvie.

M. de JENLIS assure que la majorité actuelle conduira la rénovation évoquée.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

(La séance est levée à 19 heures 01.)

.....
LE PRÉSIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRÉTAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

LA PRÉSIDENTE,



Mme Christelle HIVER

Réunion du Conseil départemental des 11, 12 et 13 décembre 2023**Budget primitif 2024****Discours introductif de Stéphane HAUSSOULIER
Président du Conseil départemental de la Somme**

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs les Vice-présidents,
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, *chers collègues*,
Messieurs les anciens Conseillers et Conseillers départementaux honoraires,
Mesdames, Messieurs,

Je suis une nouvelle fois heureux de vous retrouver pour ce moment annuel majeur pour notre collectivité, le **Budget primitif 2024**, que j'ai l'honneur, avec la majorité départementale, de vous soumettre.

Nous entamons ce lundi trois jours de session. Trois jours où nous allons, après le Débat d'orientations budgétaires que j'ai souhaité - je le rappelle - ouvrir à toutes les composantes de notre Assemblée, débattre et **voter un Budget de plus de 800 millions d'euros**. C'est un montant inédit.

Cette session s'inscrit dans un calendrier politique traditionnellement chargé en cette période, notamment au niveau national. Les débats autour des Lois de Finances pour 2024 nous concernent - *je dirais même : nous impactent* - directement.

Je pense à cet instant à notre collègue Laurent Somon, au Sénat actuellement puisque le Parlement boucle, lui aussi, le projet de Budget de la nation pour l'année à venir. Je sais pouvoir compter sur lui pour défendre la place et le rôle des collectivités, et bien sûr des Départements.

Mes chers collègues, le Budget primitif vise à définir le cadre dans lequel nous aurons à cœur de déployer nos actions.

La période dans laquelle nous sommes est toujours marquée d'une grande incertitude, parmi nos concitoyens, mais aussi pour l'action de nos collectivités.

Un certain nombre d'entre elles sont en situation de grande fragilité, dans un contexte renforcé d'inconstance budgétaire et financière.

Plusieurs Conseils départementaux rencontrent de telles difficultés que certains de mes collègues présidents ont fait le choix, contraint, de repousser le vote de leurs Budgets, afin d'y voir plus clair...

Ce n'est pas notre cas, et nous pouvons nous féliciter de la saine maîtrise des deniers publics de cette collectivité.

Cette gestion dont je suis aujourd'hui, devant vous, le garant, nous permet de bâtir, chaque jour, une action publique résolument forte et ambitieuse, au plus près du terrain, au contact de la réalité des Samariens.

N'ayons pas peur des mots, ni d'assumer notre rôle. Nous sommes un maillon essentiel dans la vie de nos territoires, aux côtés des habitants, aux côtés des associations, aux côtés des intercommunalités, aux côtés des communes.

Jamais la place du Département n'a été autant réaffirmée. Soyons en fiers.

Et pourtant, nous pourrions faire davantage. Nous subissons parfois les décisions qui, sans les remettre en cause, ne sont pas concertées, et encore moins compensées. Nous n'avons pas les leviers sur plusieurs de nos compétences.

Les Départements, par leurs missions, ont besoin de ressources financières stables, pérennes, lisibles, de compétences claires et réaffirmées.

Cet effet de « décentralisation inachevée », j'ai tenu à le souligner en portant, de façon transpartisane, une tribune à l'adresse du Chef de l'État, appelant à des propositions concrètes qui donnent aux élus locaux le « *droit d'être eux-mêmes et la possibilité de jouer pleinement leur rôle* » selon les mots de Gaston Defferre.

Jouer pleinement notre rôle, c'est ce que je vous propose pour 2024.

Le projet de budget se caractérise par la montée en puissance des orientations politiques que nous avons arrêtées en début de mandature. Il se caractérise également par de nouvelles actions, au service des Samariens. J'y reviens dans quelques instants.

Ce Budget primitif 2024 a été construit autour de trois priorités :

- **Un Département présent pour tous les Samariens, à tous les âges de la vie**
- **Un Département attractif, qui favorise le bien vivre et le cadre de vie, partout sur le territoire**
- [et enfin] **Un Département engagé dans la transition écologique et la préservation de la ressource en eau**

Ainsi, ce Budget s'équilibre à 803,1M€, en hausse de 30,6M€ par rapport à 2023.

Il consacrera plus de 653M€ au fonctionnement et plus de 150M€ pour l'investissement. **Une nouvelle fois, jamais ce niveau d'investissement n'a été atteint dans la Somme.**

Le message est clair : partout où nous le pourrons, dans les marges de manœuvre qui sont les nôtres, le Département sera là.

Cette proposition de budget nous permet d'augmenter, cette année encore, les crédits dans bon nombre de nos politiques :

- **+ 1,5M€** pour le SDIS ;
- **+ 3M€** pour l'autonomie et le handicap ;
- **+ 7M€** pour la protection de l'enfance et la famille ;
- **+ 6M€** pour l'aménagement du territoire ;
- [ou encore] **+ 3M€** pour la réussite de nos collégiens

La solidité budgétaire de notre collectivité permet en 2024 d'absorber l'augmentation des dépenses de fonctionnement, tout en portant un programme d'investissement ambitieux, notamment pour nos bâtiments, avec les travaux de **reconstruction du collège et du CDER de Oisemont**, les travaux de **restructuration du collège Rosa Parks à Amiens** ou encore le **lancement du projet de réhabilitation complète du Centre administratif départemental** visant à rassembler l'ensemble des services « centraux » dans un bâtiment que nous souhaitons d'une performance énergétique exemplaire.

J'entends dire, en commission des Finances notamment, par l'opposition... que nous aurions « les yeux plus gros que le ventre » et que nous serions financièrement de moins en moins prudents...

À cela, je réponds que notre collectivité a fait l'effort nécessaire, ces dernières années, pour **disposer de marges de manœuvre** et **financer nos ambitions** face aux besoins de notre territoire, de nos habitants et de nos agents.

En 2024 donc, priorité à l'investissement dans les territoires. Plusieurs de nos politiques sont concernées, au premier rang desquels la politique territoriale avec un abondement exceptionnel de 10% des enveloppes (c'est un effort de 2,5 millions d'euros) pour financer tout projet d'investissement. La souplesse sera de mise, afin de répondre aux besoins de nos 772 communes.

Une nouvelle convention liera le Département à la Fédération départementale d'énergie de la Somme (FDE 80) pour nous permettre de cofinancer les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée. C'est une réponse concrète et immédiate, là encore, au bénéfice de nos communes.

Côté intercommunalités, nous faisons le choix d'élargir les critères d'éligibilité du Fonds d'appui pour permettre le cofinancement de projets structurants pour un bassin de vie, qu'il s'agisse de patrimoine scolaire (*cher René*), de la ressource en eau ou encore d'équipements culturels.

Nous poursuivrons, en cette année olympique et paralympique, l'aide massive du Département pour construire ou rénover des équipements sportifs. J'ai plaisir à inaugurer ces équipements qui participent à « mettre plus de sport dans le quotidien des Samariens ». C'est aussi la preuve que nos dispositifs, courts dans le temps et financièrement incitatifs, trouvent leur public.

Mes chers collègues, comme vous le savez, 2024 sera la dernière année de notre politique territoriale. **Je vous annonce dès à présent que je réunirai l'ensemble des Maires et des présidents d'intercommunalités à la rentrée 2024, afin de travailler ensemble la future politique du Département en la matière.**

Le programme « Vallée de Somme, Vallée idéale » connaîtra de beaux et nouveaux développements en 2024, à l'ouest, comme à l'est du département. Une **convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France** sera conclue, permettant de mobiliser pleinement le soutien financier de la Région sur l'ensemble des opérations éligibles. *En complément du rapport dédié, un point d'étape vous sera présenté cet après-midi.*

Nous continuerons nos efforts pour un réseau routier de qualité. Plus de 300km de chaussée vont être renouvelés l'année prochaine, soit 100km de plus qu'en 2023. **Les opérations de sécurisation du réseau départemental vont permettre de traiter de nouvelles zones où l'accidentalité est encore trop élevée.**

2024 sera l'occasion, outre les plantations de haies ou l'expérimentation du fauchage raisonné, de nous emparer du sujet de la propreté, le long des voies comme au niveau des carrefours.

En matière de mobilités douces, le rythme sera lui aussi soutenu avec plusieurs kilomètres de Véloroutes / voies vertes renouvelés.

Je tiens à souligner le soutien de l'État dans nos opérations. Le Département est une nouvelle fois lauréat du « Fonds mobilités actives », nous permettant de porter ou de venir en soutien de travaux structurants, comme l'interconnexion entre la Véloroute Vallée de Somme et la Traverse du Ponthieu via le Pont de Béthune, à Abbeville.

2024 sera l'occasion d'avancer sur le projet de voie verte Amiens / Doullens et de soutenir le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard dans la finalisation du « Plan vélo Baie de Somme ».

Côté **numérique**, l'année sera marquée par l'objectif d'un département intégralement couvert par la fibre optique, avec le concours du Syndicat mixte Somme numérique. Les cartes de l'ARCEP, parues la semaine dernière et ce matin dans la presse quotidienne régionale pourraient inquiéter un certain nombre d'entre vous.

J'ai demandé au président de Somme numérique de venir très prochainement nous présenter un état des lieux précis du déploiement de la fibre optique et des engagements du Syndicat mixte vis-à-vis du Département.

L'aménagement du territoire, c'est aussi **une offre de logements accessible à tous les Samariens**. Nous avons adopté en 2023 une charte d'engagement avec les bailleurs sociaux de la Somme.

Nous déclinons en 2024 cette charte, en accompagnant les bailleurs dans **l'adaptation ou la réalisation de logements répondant aux besoins des publics-cibles de l'action départementale** : je pense ici aux personnes en situation de handicap, aux jeunes majeurs de l'ASE, à nos seniors comme aux personnes victimes de violences.

Une autorisation de programme de 4,2 millions d'euros va permettre **le soutien du Département à la transformation de friches en logements dans les territoires ruraux**, en complément des crédits de l'État en la matière.

Dans un tout autre domaine, ce Budget primitif 2024 sera l'occasion d'adopter le **plan d'action départemental en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement**. À travers ce plan 2023-2026, c'est bien toute une démarche que notre collectivité s'apprête à mettre en œuvre, afin de donner plus de sens et des moyens à ces métiers si utiles, si indispensables. Plusieurs actions concrètes en découlent.

Au-delà, **le Département s'engage plus que jamais sur l'autonomie**. Je vous le disais, nous mobiliserons 180 millions d'euros en 2024.

Je ne me résous pas à ce que nous ne fassions pas le maximum pour le bien-vivre, à la fois des personnes âgées ou en situation de handicap, mais aussi leurs proches aidants.

C'est la raison pour laquelle 2024 sera consacrée à la mise en œuvre de dispositifs, parfois innovants, sur le répit, le relaying, le bégainage, l'habitat inclusif ou encore les résidences séniors.

Tous les EHPAD de la Somme signeront de nouveaux CPOM qui les engagent dans l'amélioration du service rendu à l'usager. Nous allons également « bousculer les codes » pour que nos séniors puissent mieux manger, manger en circuits courts, au sein de ces établissements. J'en fais une priorité.

La Loi « Grand Âge », annoncée en 2024, sera une séquence parlementaire cruciale. Le vieillissement de la population est un enjeu de société. La majorité partage les enjeux que vous détaillez dans le vœu que vous avez déposé. Sur ce sujet, vous pouvez compter sur ma vigilance et mon engagement pour porter les messages auprès de la Ministre des Solidarités et des Familles.

Je veux également évoquer, à cet instant, le sujet central de la **protection de l'enfance**. Jamais nous n'avons mis autant de moyens pour l'Aide sociale à l'enfance. Plus de 100 millions d'euros y seront une nouvelle fois consacrés.

Je lis, à travers vos vœux, *chers collègues de l'opposition*, vos inquiétudes sur le plan national. **La majorité partage naturellement, avec vous, l'attachement qui doit être le nôtre pour les enfants qui nous sont confiés et, plus largement, tous les enfants de ce pays.**

Nous avons adopté ensemble un vœu appelant à des « États généraux de la protection de l'enfance ». Je le répète, la mise en place d'une nouvelle stratégie nationale en matière de protection de l'enfance, qui clarifierait et renforcerait les compétences des Départements, est nécessaire.

Soyez assurés que s'il y a bien un sujet qui me préoccupe au quotidien, c'est bien celui-là.

La mission d'accueil et de prise en charge des enfants nécessite de disposer d'infrastructures et de compétences adaptés. Sur ce point, je vous indique que le Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) va faire l'objet d'un suivi resserré et d'une attention toute particulière.

Dans le domaine de l'insertion et du retour à l'emploi, autre priorité avec près de 130 millions d'euros, **l'expérimentation relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA va se poursuivre en 2024.**

Parce qu'il est de notre responsabilité d'accompagner ces personnes, en situation de fragilité, vers le retour à l'activité, parfois même à la dignité, et vers l'emploi, le Département se portera candidat pour tester l'expérimentation sur un deuxième territoire, cette fois-ci plus urbain.

Une démarche visant à maximiser les recrutements dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration sur la côte picarde sera mise en place.

Les besoins sont immenses. Il en est de même pour les besoins en logements saisonniers : le Département va s'emparer de ce sujet.

Je souhaite par ailleurs évoquer la culture et le sport. Vous le savez, nous avons souhaité dynamiser notre offre culturelle par la création d'événements festifs et populaires : nous continuerons sur notre lancée en 2024.

Vous vous interrogez sûrement sur la situation de l'Historial de la Grande Guerre de Péronne, propriété du Département. Nous avons conscience des difficultés actuelles, de gestion comme de fréquentation. Je rappelle que l'Historial est sous Délégation de service public (DSP), aujourd'hui confiée à une association jusqu'en fin d'année 2024.

Une année décisive s'ouvre pour **mener une réflexion stratégique sur la future gestion et le devenir de l'Historial, dont le développement et l'attractivité sont à repenser, 30 ans après son ouverture**, en lien avec l'inscription historique de 11 sites mémoriels de notre département au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Tout aussi historique, **les Jeux de Paris 2024 vont animer la Somme !** Nous avons souhaité prendre pleinement notre part à cette fête planétaire : une multitude d'événements rythmeront l'année avec, en point d'orgue, **le passage, non pas « de la », mais DES flammes olympiques** (4 juillet) **et paralympique** (26 août).

Je souhaite une mobilisation exceptionnelle des Samariens autour des Jeux, et notamment de notre jeunesse.

Chers collègues, d'autres sujets devraient animer nos débats, sur les collèges, le tourisme ou l'agriculture. Je sais pouvoir compter sur l'engagement permanent de l'Assemblée départementale, dans son ensemble, pour co-construire des actions vertueuses : c'est le sens du groupe de travail qui s'est mis en place sur la précarité alimentaire.

300 000 € ont été inscrits dans le Budget 2024 pour accompagner le dispositif qui sera créé à l'issue. **Il démontre, s'il le fallait, encore, la « main tendue » de cette majorité.** Et j'en suis très fier.

Je terminerai mon propos introductif par deux sujets importants qui nous tiennent, je le sais, collectivement à cœur...

Le premier, c'est le Handicap, qui reste bien la grande priorité départementale de cette mandature.

La démarche spécifique engagée en 2022 avec la signature d'un Accord de méthode inédit avec l'État porte ses fruits. Je tiens à saluer publiquement l'engagement des partenaires, la MDPH, l'Académie, l'ARS, les associations et les structures de la Somme.

Sur l'école (avec l'ouverture d'Unités d'Enseignement Externalisées dans les collèges), sur l'inclusion professionnelle (au Cap Hornu), sur l'accès facilité aux services de la MDPH, sur le répit ou le soutien aux aidants, nous avançons.

J'aurai d'ailleurs le plaisir d'accueillir Fadila Khattabi, Ministre déléguée chargée des Personnes Handicapées, ce jeudi pour une revue de projets dans la Somme.

Le second sujet, c'est bien sur la transition écologique. Le rapport d'information sur la « situation de la collectivité en matière de développement durable » que nous vous présentons montre tout l'engagement de ce Département pour piloter des actions vertes et vertueuses.

Comme nous nous y étions engagés, nous plaçons la ressource en eau au rang de priorité. C'est un enjeu capital et 300 000 € sont déjà inscrits dans ce BP 2024 pour mener de premières actions, qu'il s'agisse de systèmes économiseurs d'eau dans les foyers ou d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie.

Au-delà de l'inscription des crédits, c'est bien ensemble que nous bâtirons ce plan d'action.

Voilà, Mesdames, Messieurs, *chers collègues*, la proposition de Budget sur laquelle nous vous invitons, avec la majorité, à travailler en 2024.

Permettez-moi à cet instant de renouveler, au nom de toute l'Assemblée, **mes remerciements les plus sincères à notre administration départementale**, à commencer par le Directeur général des services par intérim, Jean-Gabriel Georges (pour encore quelques jours !), mais aussi naturellement les DGA, les directeurs et les quelques **3 000 agents de notre collectivité**, pour leur mobilisation quotidienne, au service des Samariens.

Confidence pour confidence... j'ai dans un coin de la tête le souvenir d'un Budget primitif 2022 adopté à l'unanimité...

De 21 (presque 22) rapports adoptés de la même façon à l'occasion du Budget primitif 2023...

Chers membres de « l'opposition », je vous pose la question : avons-nous un regard si différent lorsque nous travaillons ensemble à l'intérêt général, dans cette collectivité, depuis maintenant 2 ans et demi ?

« Il faudrait essayer d'être heureux ne serait-ce que pour donner l'exemple » disait Jacques Prévert.

Alors donnons l'exemple et **soyons heureux de bâtir ensemble**, en 2024, une Somme solidaire, dynamique et ambitieuse. Pour aujourd'hui, et pour l'avenir.

Je vous remercie.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

SESSION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Intervention du groupe Gauche Démocrate Républicaine Elu-e-s communiste et divers gauche

**Monsieur le Président,
Cher-e-s collègues,**

Un nouvel exercice budgétaire s'ouvre, un peu comme la nouvelle saison d'une série que tout le monde attend.

Le pilote de la saison 2022, pour reprendre le jargon du monde du cinéma pour relater votre 1^{er} budget s'est attaché à tester l'accueil potentiel de votre tournant budgétaire qui allait guider l'avenir de la collectivité.

Après un mandat 2015-2021 d'épargne et de coupes massives inspiré de « Touche pas au grisbi » le nouveau synopsis 2022 nous préparait à « Que la fête commence ».

Qu'en est-il aujourd'hui ?

« Demain nous appartient » pas encore vraiment et Netflix dans une version un peu plus flou nous sert « Presque plus belle la vie », mais presque seulement.

Aussi si « Pour 100 briques t'as plus rien » comme l'atteste le chapitre investissement et les réalisations qui en découlent, le Département en garde « Plein les poches pour pas un rond ».

S'il y a bien 10 millions d'augmentation des investissements il faut les replacer dans un contexte pluriannuel des programmes et des consommations qui certes fait augmenter une ambition ou un affichage sans nécessairement se donner les moyens par les crédits de paiements qui vont avec.

C'est vrai par exemple pour les prévisions des dépenses affectées à la reconstruction des collèges depuis 3 exercices pour lesquels nous espérons entendre « Faites sauter la banque ».

C'est vrai pour le projet Vallée de Somme – Vallée idéale, carte d'identité touristique, sociale et culturelle pour faire rayonner notre territoire, dynamiser une filière créatrice d'emplois, de préservation et valorisation des espaces pour ne pas être un repère ou « les oiseaux se cachent pour mourir ».

Nous aimerions qu'on nous ouvre les yeux sur un projet qui peine concrètement à se dessiner et à nous parler sinon de nous laisser dans la brume et « La grande illusion ».

C'est vrai au chapitre du fonctionnement en augmentation en raison de différentes décisions nationales de 2022 ainsi que par l'impact du contexte international sur les prix mais le compte n'y est pas pour les agents de la collectivité.

Si « Moi y a vouloir des sous » proclamait en 1973 le film de Jean Yanne on ne peut plus entendre comme seule réponse dans cette assemblée « Tout le monde il est beau tout le monde il est gentil » du même réalisateur.

Les agents de la collectivité qui ont été en première ligne lors de la crise COVID, les mêmes qui sont la vitrine de notre institution, qui accueillent, accompagnent, aident et solutionnent les misères des publics Samariens se doivent d'être récompensés d'une prime pouvoir d'achat de haut niveau.

Ils ont raison de trouver injustes les primes les plus généreuses aux catégories A les mieux payées lorsqu'à l'opposé les catégories C et les corps de métiers les plus pénibles et les moins bien payés se voient attribuer les primes les plus faibles lorsqu'elles n'en sont pas privées.

La question n'est pas « Que les gros salaires lèvent le doigt » pour être privés de quoi que ce soit, la réponse est qu' « il ne faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages » à savoir que les agents de notre collectivité sans distinction puisse disposer d'une aide au pouvoir d'achat calculée sur la souffrance, la pénibilité au travail et un réel rattrapage pour compenser la faiblesse de leur traitement de base.

Permettez moi une simple démonstration.

Savez vous comment est calculé le prix d'une monture de lunette ?

Son prix est fixé par rapport à la mutuelle qui rembourse le mieux et qui le plus souvent ne bénéficie qu'aux cadres supérieurs car eux seuls peuvent adhérer à des mutuelles onéreuses lorsqu'il ne s'agit pas d'un avantage offert par l'employeur.

Comme quoi « On ne prête qu'aux riches » proclame aussi le film de Sélignac.

En conséquence les salariés aux petits revenus qui ne pourront jamais adhérer à ces mutuelles ou qui n'auront jamais comme avantage acquis par l'employeur une mutuelle d'excellence ne pourront jamais s'offrir une belle monture de lunettes.

C'est exactement cette injustice que nous voulons réparer pour rendre du pouvoir d'achat à ceux qui en ont le moins afin qu'ils puissent eux aussi avoir accès au beau, au bon, au bien et à l'utile.

Nous nous interrogeons une fois encore sur les modifications d'ouvertures des MDSI ou même leur déplacement comme par exemple celle d'Etouvie dont nous avons appris par hasard la semaine dernière sa mutation vers la zone industrielle de Montières non desservie par les bus au départ d'Etouvie.

En rappelant que sur ce même canton la MDSI de Saint Maurice été fermée il y a 3 ans et que l'ensemble des publics fragiles ont rejoint la MDSI d'Etouvie ou St Roch au risque d'alourdir le travail des conseillers sociaux déjà submergés de dossiers.

Nous rappelons une fois encore les difficultés rencontrées par les travailleurs des secteurs de l'enfance et de l'ASE.

Le surnombre de portefeuilles et dossiers gérés par nos agents, les questions qui perdurent sur les MNA et leur hébergement en maison ou en appartement, livrés à eux mêmes qui doivent se faire à manger et dont les visites des accompagnants son très espacées.

Peut-être pourrez-vous nous donner aujourd'hui le nombre de logements loués, le coût et pourquoi pas d'imaginer investir dans une structure d'hébergement du Département pour réunir tous ces enfants pour les sécuriser en les ayant sous notre regard permanent ?

Et que dire de ces enfants dont une information préoccupante a été rédigée et qui restent en AEMO ou en PEAD au domicile des personnes coupables d'agissements par un manque de place dans les structures dédiées ?

Mais allons allons « Ne nous fâchons pas » ...

Quelques épisodes des saisons en cours connaissent des rebondissements heureux même s'il s'agit de balbutiements timides nous ne pouvons pas encore dire que « La vie est long fleuve tranquille ».

Aussi lors du DOB nous avons porté 4 propositions pour accompagner les familles Samariennes en proie à l'urgence sociale et de penser un Département proche des familles avec comme outils :

Une proposition de sécurité sociale de l'alimentation, une proposition de sécurité sociale d'accès aux soins pour tous par la mise en place d'une mutuelle départementale pour tous, une proposition de sécurité sociale d'accès à l'énergie, une proposition de sécurité sociale du pouvoir d'achat et des salaires.

Nous remercions le vice président Emmanuel Noiret de nous avoir convié à deux réunions de travail pour tester et mettre en place un dispositif de panier de fruits, légumes, œufs et produits laitiers à destination de quelques 16 000 familles Samariennes.

Si pour le moment le dispositif s'apparente à une opération unique, un « One Shoot » alors que nous l'imaginons pérenne à raison d'une diffusion mensuelle pour les mêmes familles et pour un budget minimum d'1 million d'euros pour 7 000 familles, 14 000 familles avec 2 millions d'euros, nous accueillons positivement ce test qui pourrait être amené à être évalué pour grandir et mieux correspondre au dispositif que nous avons imaginé.

C'est un choix entre deux dispositifs, entre « l'aile ou la cuisse » nous voulons les deux, comme nous préférons aussi « La cuisine au beurre » car rien n'est trop beau ou de trop pour ceux qui souffrent.

Emmanuel Noiret, les autres collègues élus de la majorité et les services qui l'ont entouré ont été d'une grande qualité d'écoute.

Un premier pas est engagé avec « Le grand chemin » qui pourrait professionnaliser et être créateur d'emploi sur notre terre nourricière pour aider les nombreuses familles en position de précarité alimentaire.

Nous vous invitons à lier une collaboration étroite avec la collab-solidaire car il n'est pas possible de faire l'impasse sur un partenaire aussi essentiel pour réussir un ambitieux plan départemental de l'alimentation qui doit mobiliser tous les acteurs possibles pour nourrir le plus de familles.

Nous prévenons aussi amicalement sur les possibles interrogations d'effets d'aubaines avec des partenaires dont nous achèterions les produits locaux mais qui bénéficieraient en même temps d'une déduction fiscale.

Mais je le répète, si nous sommes encore éloigné de l'idée originelle, nous remercions la capacité d'ouverture d'Emmanuel et sa volonté de partager ensemble l'envie d'agir au mieux pour avec lui demander au président du Département une plus grande générosité budgétaire pour installer un beau et utile projet pour les familles, pour les producteurs car si « le bonheur est dans le pré » il doit l'être aussi dans toutes les assiettes.

Malheureusement c'est la seule de nos 4 propositions qui a pour l'instant été retenue même si vous nous avez assurés de l'intérêt porté sur la mise en place d'une mutuelle à prix réduit pour tous les Samariens.

Nous accueillons positivement les évolutions d'accompagnement des politiques du logement et nous vous proposons après la mise en place de la charte avec les bailleurs sociaux d'instaurer un compte rendu d'activité annuel sur les dispositifs financiers qui leurs sont alloués car des locataires souffrent encore d'un phénomène de répétition d'« Hiver 54 » et d'insalubrité de leur logement.

Nous nous interrogeons aussi sur la consommation des crédits du FSL et FSE même si le document budgétaire annonce avoir élargi les conditions d'éligibilité des ayants droits, des retours nous apprennent que les aides ont été diminuées par bénéficiaires alors que les dettes étaient auparavant annulées dans leur intégralité.

Monsieur le Président, la nouvelle saison de cet exercice budgétaire ressemble à la saison précédente, il n'y pas beaucoup de suspens même si nous relevons des petites avancées qui demandent à devenir des dispositifs innovants et durables.

Vous avez entendu nos interrogations, nos doutes, nos demandes et notre invitation à faire plus vite, à faire mieux, à faire plus fort.

Un propos qui ne fait pas de nous «Les tontons flingueurs » mais qui ne nous confère pas non plus le titre d'être «Les enfants du paradis » comme vous nous l'avez déjà rappelé.

Nous sommes critiques et nous le resterons mais toujours avec ce souci de saisir la main pour travailler concrètement pour le bien vivre des familles lorsque vous et votre équipe nous le proposeraient.

« L'avenir est à nous », voilà un joli titre pour une saison 2025 que nous imaginerions plus volontaire encore que 2024 ...

Malheureusement pour oser et embrasser la cause de ceux qui n'ont rien et qui attendent tout de l'action publique ... « Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents... »

Je vous remercie.

Discours du budget primitif 2024
11, 12 et 13 décembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les vice-présidents
Chers collègues,

L'assemblée départementale est aujourd'hui réunie pour l'examen de son budget primitif de l'année 2024. Ce moment où la majorité départementale fait ses projections de la politique qu'elle souhaite mener pour l'avenir des samariennes et samariens.

Comme à chaque session budgétaire, avec mes collègues du groupe Avenir Solidaire et Durable, on se prête à cet exercice d'analyse, de comparaison et d'amélioration quand vous l'acceptez, de la structuration budgétaire de notre collectivité.

Avant toute chose, permettez-moi de remercier l'ensemble des services qui ont contribué à l'écriture de ce budget, un passage indispensable pour notre assemblée.

Le budget primitif de l'exercice 2024, s'établit à 803,1 millions d'euros en dépense de fonctionnement et d'investissement, pour rappel, celui-ci était de 771,6 millions d'euros en 2023, soit une hausse d'une trentaine de millions d'euros. Cette hausse, à première vue, paraît plutôt être une bonne nouvelle. Mais ce n'est pas le paquet qui nous intéresse, mais plutôt ce qu'on y trouve à l'intérieur.

Quand on observe la situation des crédits au 1^{er} décembre 2023, nous avons un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en légère hausse, mais en même temps un taux de réalisation des dépenses d'investissement en forte baisse, passant de 41,86% à 35,10% au 1^{er} décembre. De manière globale, quand on cumule les deux sections, investissement et fonctionnement, nous sommes face à une légère baisse du taux de réalisation par rapport à l'année 2022.

Nous notons que notre collectivité inscrit dans son budget 2024 un recours à l'emprunt, à hauteur de 87 millions d'euros. Pour rappel, notre collectivité a fait le choix en juin dernier de ne finalement pas recourir à l'emprunt qu'elle avait prévu à hauteur de 69 millions d'euros.

Nous notons aussi que la bonne santé financière de notre collectivité, nous permet de renouveler cette année le remboursement en capital de la dette à hauteur de 20 millions d'euros, une somme quasi similaire à l'année passée. C'est aussi un effet trompe l'œil sur le budget de notre collectivité qui voit ses dépenses d'investissement augmenter artificiellement à hauteur de 20 millions d'euros et de fonctionnement augmenter avec le remboursement des intérêts de la dette à hauteur de 6 millions d'euros.

L'augmentation des dépenses se justifient aussi par les effets des décisions nationales, telles que le ségur de la santé et la revalorisation du point d'indice de 5 points. L'inflation est aussi à prendre en compte.

Après ces quelques éléments budgétaires, mes propos liminaires seront pour les agents de notre collectivité. Ces femmes et hommes qui portent l'action départementale au quotidien et dans le respect de l'intérêt général. Ces femmes et hommes dont il faut reconnaître le travail, en le valorisant et en le rémunérant à juste titre. Nous avons bien compris que l'augmentation des salaires tant attendue n'était pas une priorité du gouvernement, et qu'il préférerait se déculpabiliser à coup de primes exceptionnelles. Laissant le choix aux collectivités territoriales d'y recourir ou non.

Pour reprendre l'expression de nombreux agents de notre collectivité : « La prime ce n'est pas la panacée, mais c'est toujours ça à prendre ». C'est pourquoi lors de la session du débat d'orientation budgétaire de novembre dernier, avec nos collègues de l'opposition, nous avons proposé la mise en place de la prime "pouvoir d'achat" pour l'ensemble des agents de notre collectivité. Il est évident que personne ne peut s'exonérer des difficultés quotidiennes liées au contexte inflationniste, touchant avant tout les plus modestes, mais pas que, aussi, une bonne partie de la classe moyenne.

Cette prime, allant de 300 à 800 euros, aurait pu être un soulagement ponctuel pour nos agents, mais vous avez rejeté en bloc cette proposition prétextant le refus d'une prime uniforme, permettez-moi monsieur le président de reprendre vos propos : « Je ne crois pas pour ma part à la politique d'une prime non-reconductible, je préfère bien plus, un système pérenne qui fasse sens dans la rémunération des salariés ». Une déclaration qui fait sens pour nous, qui avons toujours défendu la revalorisation du travail.

Au final, vous proposez aujourd'hui à la délibération de l'assemblée départementale, une majoration exceptionnelle du complément indemnitaire des agents. Ainsi que la mise en place d'une prime "pouvoir d'achat", pour les quelque 200 assistants familiaux du département, ce qui représente environ 42% de l'effectif global.

Malgré l'urgence de la situation, alors que notre collectivité dispose des ressources nécessaires, vous faites le choix de laisser une partie des agents sur le carreau. Il ne faudra pas s'étonner demain des effets de cette absence successive de reconnaissance. C'est pour moi une véritable erreur de gestion des équipes. En bref, Monsieur le président, cette vision que vous pensez méritocratique du travail ne nous convient pas. Mesdames, Messieurs, les élus de la majorité, Monsieur le Président, je ne crois pas que vous saisissez, le désarroi des agents de notre collectivité. Et n'oublions pas que les résultats positifs ne sont jamais le travail d'un seul homme, mais d'un collectif. Il est encore temps monsieur le président d'écouter votre opposition sur ce sujet.

Le département chef de file des politiques de prévention et de protection de l'enfance et de la famille doit faire face à l'augmentation constante des demandes de placement judiciaire, une situation qui n'est pas sans effet sur les conditions de travail de nos agents. Vous le savez, nous avons alerté à plusieurs reprises sur la surcharge de travail, l'allongement des délais de traitement et la complexité des situations individuelles accompagnées par les agents du département. Les arrêts-maladies et les difficultés de recrutement n'en sont que les conséquences directes de cette augmentation. Les équipes incomplètes mettent en péril la qualité de prise en charge des mineurs.

Dans ce sens, nous ne pouvons que nous satisfaire de l'augmentation des crédits alloués à cette mission à hauteur de 6,9 millions d'euros, mais il faut le dire, nous sommes face à un problème structurel de financement de la protection de l'enfance et de la famille. C'est aussi à l'État de mettre la main à la poche.

A ce sujet, chers collègues, nous profitons de cette session budgétaire pour vous interpeller sur un point essentiel, qui je l'espère nous mettra d'accord toutes et tous au sein de cette assemblée. Celle des violences sexuelles faites aux enfants. Après 3 ans de travaux, la commission Indépendante, sur l'Inceste et les violences faites aux enfants a rendu son rapport. Le constat est alarmant, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, au total, ce sont 5,4 millions de femmes et d'hommes adultes qui ont été victimes dans leur enfance. L'impunité des agresseurs et l'absence de soutien donnée aux victimes coûtent 9,7 milliard d'euros en dépenses publiques. Les enfants en situation de handicap n'échappent pas et sont doublement victimes de ces agressions. C'est pourquoi nous avons déposé un vœu pour interpeller le gouvernement sur la nécessité d'une action rapide en mettant en œuvre les préconisations de cette commission indépendante.

Nous souhaitons aussi vous interpeller à nouveau sur les modalités d'accompagnement des usagers dans les maisons départementales des solidarités et insertion. De nombreux usagers nous alertent sur le besoin d'un suivi individualisé par un professionnel référent. L'absence de sectorisation des MDSI complexifie le travail des agents, qui doivent s'adapter aux réalités sociales diverses, aux dispositifs territoriaux spécifiques. Apportons de la clarté dans l'activité des travailleuses et travailleurs sociaux du département. La baisse de la fréquentation des MDSI aujourd'hui alors que la demande sociale n'a jamais été aussi forte, devrait nous alerter. C'est dans ce sens que nous avons déposé une motion pour la re-sectorisation des MDSI du département. Une nécessité pour nos agents et les usagers qu'ils accompagnent, nous espérons que l'assemblée départementale sera attentive à cette demande.

Récemment, Aurore Bergé la ministre des solidarités et des familles a annoncé une loi de programmation sur le grand âge. J'ai envie de dire, enfin une loi qui viendrait rebâtir nos politiques publiques au sujet de la dépendance, une question primordiale alors que les études démographiques prévoient un

vieillesse de la population française. En 2030, 1 Français sur 3 aura plus de 60 ans. Si le maintien à domicile reste la première option, il est nécessaire que les moyens soient amplifiés pour garantir une meilleure prise en charge par les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui vont être de plus en plus sollicités. C'est le moment ou jamais de repenser le métier de l'aide à domicile en créant un véritable statut, et des conditions de travail nettement améliorées. L'alternative au maintien à domicile, l'accueil en établissement doit être repensé. Nous avons déjà alerté ici dans cette assemblée sur les coûts pesant sur les résidents. Samedi, le gouvernement annonçait le versement d'une aide exceptionnelle de 700 millions d'euros, pour près de 7000 EHPAD en France. Ce qui représente environ 100 000 euros par EHPAD. Nous notons aussi que la FEHAP, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne évalue le déficit moyen des EHPAD à 260 000 euros.

Il y a donc, dans ce contexte, un réel enjeu pour l'Etat mais également les collectivités territoriales à mettre en place un véritable service public du grand âge. Nous demandons donc aux élus de l'assemblée départementale de se joindre à nous, pour interpeller la ministre, pour l'alerter des difficultés et rappeler que nous sommes en faveur d'un véritable service public du grand âge. Chateaubriand a écrit « En ce temps-là, la vieillesse était une dignité, aujourd'hui elle est une charge ». Rendons donc collectivement de la dignité à nos aînés.

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons alerté sur la nécessité de préparer notre département à la préservation de la ressource en eau, en proposant un plan départemental à ce sujet. Plusieurs propositions concrètes y figuraient, mais notre demande a été rejetée, prétextant que des dispositifs existaient et d'autres étaient en cours de création et seraient présentés dans le cadre du budget primitif.

Nous sommes en effet satisfaits qu'une aide à l'achat de récupérateurs d'eau soit proposée aux habitants de notre département, celle-ci répond à notre demande, mais rappelons que l'esprit de cette aide était celle d'une aide universelle et non soumise à des conditions de ressources.

Pour le reste, nous ne voyons pas de mesures fortes dans votre budget primitif. Vous décidez de consacrer la 3^{ème} édition du budget participatif sur la thématique de l'eau, c'est une bonne chose, mais permettez-moi monsieur le

président de m'interroger sur les collèges de notre département qui se saisissent du budget participatif pour améliorer le cadre de vie de l'établissement et réaliser les travaux non prévus par le département. Le budget participatif était devenu une enveloppe pour pallier les manques du d'investissement dans les collèges : notamment la végétalisation des cours de collège.

Sur les politiques de transition, la aussi nous manquons de perspective, nous avons déjà alerté sur la nécessité de faire de la rénovation thermique, un levier pour créer de l'attractivité économique. Ce que l'on observe c'est que les sollicitations pour le dispositif actuel sont trop faibles, et cela malgré le doublement du montant de l'aide. L'aide à la rénovation thermique, ne touche en réalité que très peu de ménages du département. Entre janvier et septembre 2023, le département a soutenu 230 dossiers d'aide, contre 335 en 2022. Pour rappel, l'aide sur condition de revenu varie entre 1000 et 1500 euros. Interrogeons-nous sur les plafonds, les critères et aussi sur la communication que nous faisons de ce dispositif. Nous avons déjà fait des propositions ici dans cette assemblée pour améliorer la lisibilité de ce dispositif. Des exemples territoriaux existent : la mise en place d'un guichet unique notamment par le Parc naturel régional Baie de Somme – Picardie Maritime, mais aussi de plus en plus par les intercommunalités du département, allons dans ce sens, accompagnons les territoires qui sont au plus proche des populations.

Au sujet de la politique territoriale, en 2022 notre département a voté la mise en place d'une aide pour la réalisation des thermographies aériennes dans le cadre du fond d'appui aux communes, qu'en est-il monsieur le président ? Là aussi il faut le dire, vous avez mal jaugé la demande des territoires. Quand allons-nous enfin prendre le temps de construire la politique territoriale avec les communes et EPCI qui sont les plus à même de connaître les besoins de leur territoire ? Quand allons-nous réunir enfin une conférence des maires par secteur pour construire avec eux les dispositifs de demain ?

Enfin monsieur le président, même si cela ne concerne pas les compétences de notre collectivité, il est difficile de passer à côté des difficultés qui pèsent sur les usagers du train dans notre département. Alors que le développement du ferroviaire est une nécessité indiscutable pour la transition écologique, depuis trop longtemps les habitants de notre département font face à la dégradation

de ce service. Nous souhaitons alerter le ministre des transports, ainsi que le président de la SNCF, sur la nécessité d'améliorer les conditions de circulation de la ligne Paris-Calais qui impactent le quotidien des samariennes et samariens. Il n'existe presque plus aucun train direct entre Abbeville et Paris. Voyager depuis les gares de Noyelles-sur-Mer ou de Rue, mais également depuis les gares dans le Pas-de-Calais de Rang-du-Fliers ou d'Étaples- Le Touquet jusqu'à Amiens ou Paris est presque devenu mission impossible.

La suppression de nombreux trains, l'allongement des temps de trajet, le manque de fiabilité du réseau n'est pas sans effet sur l'attractivité touristique de notre département, mais pas que, aussi sur les choix stratégiques de nombreux étudiants et salariés du département. C'est pourquoi, nous avons déposé un vœu pour demander des améliorations concrètes et urgentes !

Cher collègue, nous continuerons au sein de cette assemblée à porter des propositions pour améliorer le quotidien des samariennes et samariens, tout en restant fidèle à nos convictions et au travail de fond. C'est pourquoi nous espérons que nos échanges seront positifs, constructifs et que vos réponses ne tourneront pas autour des postures habituelles.

Je vous remercie.

Mr le Président, cher(e)s collègues,

L'examen du Budget Primitif d'une collectivité est un exercice dense et difficile. A fortiori lorsqu'il s'agit d'une collectivité de taille importante. Avec plus de 870 millions d'euros, investissement et fonctionnement compris, le budget de notre département représente un volume jamais atteint et conséquent.

Aussi je remercie les services et les agents qui préparent et assistent les élus dans cette étape cruciale de nos décisions.

Comme nous le pressentions lors de l'examen de notre CFU en juillet dernier, notre situation financière se dégrade. Même si la charge des intérêts de la dette est en hausse (+ de 1 m€ supplémentaires), l'encours de notre dette reste maîtrisée. Mais d'autres indicateurs sont plus négatifs. Avec un contexte plus difficile, notamment avec une croissance limitée et un chômage qui risque de repartir, certaines ressources sont prévues à la baisse comme les droits de mutation (DMTO). Nos dépenses de fonctionnement (+ 3,5 % en crédits de paiement) augmentent largement plus vite que nos recettes (+ 1,7 %).

Avec un emprunt d'équilibre à 87 m€, notre capacité de désendettement risque sérieusement d'augmenter, tout en restant dans les jalons supportables.

Mais, comme pour certaines annonces parfois non suivies des faits, je m'interroge sur la sincérité de certains chiffres. En effet nous avons annoncé près de 70 millions d'emprunt d'équilibre dans notre précédent Budget primitif, or, pour la seconde année consécutive, nous n'emprunterons pas en 2023. Quid de 2024 ?

Je m'interroge sur notre capacité à faire, sur notre capacité à tenir tous les engagements pris, à dépasser les effets d'annonce. Notre taux de réalisation sur les investissements décidés, en baisse, en témoigne.

Plusieurs situations viennent illustrer ce doute. Le pouvoir d'achat, les conditions de travail de nos agents restent une source de préoccupation. Il ne s'agit pas seulement d'une quête de sens mais de la capacité à pouvoir exercer quotidiennement leurs missions. L'exemple du vœu sur le resectorisation des MDSI soulèvent un certain nombre de questions, notamment sur l'accès des usagers, de nos habitants aux services du département.

Des préoccupations également sur la situation de l'enfance en danger. Le pécule des enfants placés ou la situation du CDEF, avec des difficultés qui perdurent et des directeurs qui se succèdent peuvent témoigner de cette inquiétude.

Des inquiétudes plus structurantes demeurent également.

Le vieillissement important et accéléré de notre population exige une réponse forte. Or nous attendons encore la loi grand âge maintes fois annoncée. Il nous faut peut-être nous emparer localement du sujet avec anticipation et force.

La capacité à positionner notre département dans le concert national et régional se pose également.

Outre la perte de la capitale régionale dans notre département, qui se traduit par un dépeçage en règle et la disparition de nombreux centres de décisions, non compensés et mal défendus par nos élus régionaux amiénois et samariens, de nouvelles inquiétudes surgissent et pourraient affaiblir notre département.

Notre région est l'une des rares à avoir 2 CHU sur son territoire. Des bruits de couloir, de plus en plus insistants, évoque une éventuelle filialisation du CHU d'Amiens sous la houlette du CHU de Lille. C'est déjà le cas avec l'académie d'Amiens, devenue une sous-entité de Lille. Cela représenterait un véritable séisme pour la recherche et le lien avec l'université, dans notre département déjà malmené par une désertification médicale rampante.

L'absence de la rénovation de la ligne ferroviaire Abbeville – Le Tréport dans le Contrat de Projet Etat Région en est une autre illustration. Malgré les engagements du Président Bertrand, ce projet ne sera pas financé et la ligne va sombrer dans l'oubli. Pire : l'initiative de notre collègue Angelo Tonoli de lancer un appel commun pour défendre ce train du quotidien n'a pas été signé par le Président de notre département, ni certains élus locaux. Il est cocasse de noter qu'au moment où le département décide de financer à hauteur de 2 m€ la rénovation du Chemin de Fer de la Baie de Somme, train touristique auquel nous sommes tous attachés, le Président Haussoulier refuse de s'engager pour sauver la ligne Abbeville – Le Tréport, vitale pour le quotidien et l'avenir de nombreux samariens.

Aussi j'ai lu avec beaucoup d'attention l'appel initié par le Président J-Luc Gleyse, président de la Gironde et co-signé par le Président de la Somme.

Et je partage le souci de redonner aux territoires et aux départements en particulier une partie de leur destin en main, sans remettre en cause la légitime équité de tous nos concitoyens sur l'ensemble du pays.

Notre situation dans les Hauts-de-France exige aussi un rééquilibrage plus important entre le versant sud et le versant nord. La disparition de la Picardie a éloigné les acteurs locaux, et les habitants, des centres de décision. Cette nécessaire proximité sur de nombreuses politiques était le gage d'efficacité et d'innovation. Il nous faut retrouver un échelon de ce type. Il nous faut faire preuve d'audace et d'innovation, à l'instar de certains territoires qui expérimentent des mutualisations et des regroupements. C'est l'une des propositions que nous adresserons à Eric Woerth, chargé d'une mission et d'un rapport sur ces sujets d'organisation des territoires.

Revenons à notre Budget. Nous sommes satisfaits que plusieurs de nos propositions soient reprises, comme sur l'insécurité alimentaire. Il reste toutefois des marges de progrès : il faut dépasser certains effets d'annonce et traduire en actes certaines intentions. Il faut de la transparence en répondant aux questions posées, de nombreuses demandes restent à ce jour sans réponse : le suivi du schéma des solidarités, l'évaluation du RSA conditionné, le bilan sur la situation des crèches, le bilan de la réforme des CDER, le tableau des dépenses sur le littoral, la liste des critères du PPI des collèges, la liste des opérations financées par la politique territoriale sur Amiens, la situation de l'Historial de la Grande Guerre ...

Il faut aux élus les moyens de travailler, notamment avec les moyens des groupes politiques

Néanmoins nous constatons des annonces et des efforts positifs sur plusieurs politiques

Les efforts sur certains dispositifs sociaux, la prise en compte de certaines de nos propositions, les politiques d'aménagement et le soutien aux collectivités, les efforts ou de nouvelles initiatives culturelles vont dans le bon sens.

Même la politique de développement durable, illustré par le rapport annuel de qualité annexé à ce BP, commence enfin à monter en puissance.

En créant de nouveaux dispositifs, en diversifiant les annonces, en multipliant les petits pains, le Président Haussoulier ressemblerait presque au Père Noël en cette veille de fêtes. Même les voitures du cabinet semblent bénéficier de sa générosité ...

Aussi je m'interroge sur la cohérence de votre majorité. J'ai l'impression que le Président Haussoulier revient méticuleusement, patiemment sur toutes les mesures prises par cette même majorité depuis 2016. C'est un véritable virage idéologique et politique.

Je reprends les lignes de votre rapport de 2016, intitulé « Refondations » :

« Face aux changements, aux incertitudes et aux difficultés budgétaires, la majorité élue en mars 2015 fait le choix, au contraire, d'une refondation du Conseil départemental : le choix d'un Conseil départemental efficace, plus économe, mais plus à l'écoute des besoins nouveaux de notre département, prêt à s'engager peut-être sur un moins grand nombre d'actions ... »

Comment ceux qui ont mis en œuvre ce plan d'austérité peuvent-ils expliquer ce changement radical d'orientations ?

Comment le Président Somon peut-il accepter et supporter ce détricotage presque systématique ?

Alfred de Musset disait que « Les deux grands secrets du bonheur sont le plaisir et l'oubli »

Je sais qu'il connaît beaucoup de plaisirs. J'imagine qu'il découvre l'oubli.

Merci de votre attention.

Prise de parole de Guillaume Duflot
Président du Groupe Somme, Droite, Centre et Indépendants
Session du Budget Primitif 2024
Lundi 11 décembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis cette semaine pour présenter et voter le Budget Primitif qui rythmera l'année à venir pour l'ensemble des samariens, des associations et des communes.

Cette session est sans nul doute la plus importante de l'année puisqu'elle nous permet, après de longs mois de travail, de mettre en lumière nos priorités, les choix que nous avons fait, pour faire de notre Département une collectivité exemplaire et solidaire !

Cette session budgétaire est aussi pour nous l'occasion de saluer le travail de l'ensemble des services de la collectivité, des collaborateurs et des élus, qui oeuvrent à chaque instant, pour le bien être de nos concitoyens.

Comme vous pourrez le constater au cours de ces 3 jours, nous avons été en 2023, et nous serons encore en 2024, au rendez-vous ! En effet, les politiques que nous menons et que nous inscrivons pour cette année à venir vont nous permettre de pleinement remplir les missions qui sont les nôtres.

Le Budget qui vous sera présenté à l'occasion de cette session vous montrera une fois de plus, que notre majorité départementale servira toujours les intérêts de tous nos concitoyens.

Notre Budget répond à toutes les thématiques soutenues par le Département et je vais ici vous citer quelques unes de nos actions :

Dans le domaine des Solidarités, le Département continuera ses efforts en matière de protection de l'enfance en permettant notamment d'adapter et d'augmenter les capacités d'accueil pour que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions possibles. Aussi, nous allons procéder au recrutement de 30 assistants familiaux entre le 1er janvier et le 31 août.

En matière d'insertion, nous souhaitons placer au centre de nos politiques la « valeur travail » avec naturellement l'accompagnement et le retour vers l'emploi. Nous allons financer l'expérimentation qui s'intitule « accompagnement rénové des allocataires du RSA » sur le territoire couvert par les MDSI d'Albert et de Péronne.

Nous continuerons également de mettre en place les aides aux travaux de réhabilitation du parc privé pour le maintien à domicile des personnes âgées, la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé (AP de 1 150 000 €) mais aussi le déploiement du fonds d'avance créé en 2023 (AP de 1 100 000 €) pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique, dédié aux ménages propriétaires occupants aux revenus modestes, sur les territoires non couverts par une caisse d'avance.

En matière d'autonomie des personnes âgées, toujours pour être au plus près des samariens, l'année 2024 sera marquée par notre volonté de les accompagner afin de pouvoir mieux choisir leur lieu de vie. Aussi nous allons mettre en place de nouvelles solutions visant à améliorer le quotidien des aidants et des personnes en situation de handicap, comme nous nous y sommes engagés depuis le début de ce mandat. Les aidants ont une place centrale dans l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap, il est de notre devoir et de notre responsabilité de les aider davantage. Qu'ils soient ici remerciés de leur implication et leur dévouement.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, ce seront 4,2 millions d'euros qui seront inscrits pour les derniers engagements de la Politique territoriale 2017-2021 et le dispositif « Loisirs et sports de nature ».

Nous poursuivrons également notre intervention dans le cadre du fonds d'appui aux intercommunalités 2022-2024 créé en 2022 avec un nouvel axe d'intervention pour accompagner les EPCI dans la restauration ou la requalification d'aménagements et d'équipements structurants, contribuant à améliorer l'attractivité des territoires intercommunaux et la vie quotidienne de leurs habitants (1,5 M€ pour 2024).

Aussi, et afin d'aider les communes à se moderniser, des crédits seront inscrits dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public, la création de pistes cyclables, le redynamisation des bourgs centre ou encore la mise en place de la vidéoprotection.

Enfin, je ne peux parler d'aménagement du territoire sans évoquer notre programme ambitieux de réhabilitation et de modernisation des centres de secours, puisqu'ils font partie intégrante de nos territoires. Les casernes et les sapeurs-pompiers de la Somme constituent l'un des premiers maillons de proximité, et je tenais ici à les saluer et les remercier de ce qu'ils font au quotidien.

Dans le domaine des infrastructures et des bâtiments départementaux, il nous semblait important de souligner que nous souhaitons inscrire 7 millions d'euros pour la maintenance et le gros entretien nos collèges cette année. Mais aussi que 300 km de routes départementales verront leur revêtement renouvelé (210 km réalisés en 2023).

Nous allons également déployer cette année des moyens afin de continuer nos opérations structurantes de sécurisation, de modernisation et d'aménagement de la voirie routière (desserte du Vimeu industriel, contournement de Fouilloy, RN25, signalisation, modernisation des infrastructures fluviales...).

Dans le domaine l'Éducation, des collèges, de la jeunesse, la culture et le sport, le Département répondra une fois n'est pas coutume, présent ! Je ne vais pas revenir sur chacune des mesures mais je souhaitais souligner qu'en cette année olympique et paralympique, nous allons accentuer notre politique sportive en apportant davantage le sport dans le quotidien des Samariens. Vous êtes tous au courant, mais il me semblait important de rappeler que le Relais de la Flamme olympique passera dans la Somme, le 4 juillet 2024. C'est un événement majeur et nous devons toutes et tous faire de cet événement une véritable fête du sport pour tous !

Aussi, en qualité d'amateur de patrimoine et d'histoire, mais aussi de Président de l'Historial de Péronne, il me semblait important de mettre en avant notre volonté de promouvoir le devoir de mémoire. Le Département de la Somme a vu l'inscription exceptionnelle de 11 sites funéraires et mémoriels au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous allons donc profiter de cette inscription pour accentuer nos politiques en la matière, avec notamment l'organisation de conférences sur le territoire pour favoriser la connaissance du grand public sur des thématiques historiques, artistiques, sociologiques, patrimoniales ou culturelles !

Dans le Domaine de l'attractivité du territoire, du tourisme, du développement agricole et de la défense de la ruralité, nous souhaitons également être acteur et non spectateur.

C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons les projets des communes en faveur de la création ou du maintien de commerces, d'activités artisanales, commerciales et agricoles locales.

Parce que nous sommes aux côtés des agriculteurs et éleveurs de notre beau Département, nous continuerons à soutenir les activités d'élevage, les évolutions des techniques culturales et permettrons la diversification et la valorisation d'une agriculture raisonnée notamment avec le développement des circuits courts et des actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2024 sera également à coup sûr, une année touristique pour notre Département notamment grâce aux JO de Paris 2024, mais aussi à l'attractivité de la vallée de Somme.

C'est la raison pour laquelle nous mettrons en œuvre des actions pour développer les activités qui valorisent notamment les savoir-faire locaux, mais aussi la gastronomie picarde afin de développer des nouveaux circuits touristiques.

Vous le voyez mes chers collègues, la Somme se veut être un Département solidaire de tous et pour tous !

Mesdames et Messieurs, nous sommes fiers de proposer à votre approbation les nouvelles mesures budgétaires énumérées plus haut et qui vous seront présentées dans le détail par nos collègues vice-présidents tout au long de cette session.

Ce budget primitif est le fruit du travail de l'ensemble des élus de la majorité, un travail qui sera mis en place par tous les agents du département, un travail intense et consciencieux, qui vise à s'inscrire dans la continuité, un travail qui portera ses fruits et permettra au conseil départemental de remplir son rôle essentiel de solidarité.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président, cher Stéphane

Mesdames, messieurs les Vice-présidents et les élus, je salue les honorables anciens élus ;

Monsieur le Directeur général des services,

Mesdames, messieurs les Directeurs généraux adjoint,

Très chers collègues,

Examiner un budget, ce n'est pas anodin. Cela semblerait être la ritournelle automnale purement technique à laquelle nous sommes confrontés, mais chacun d'entre vous a bien conscience que nous sommes à un tournant au moment de voter un budget :

- celui qui consiste à donner une impulsion, une trajectoire à la Somme, qu'elle soit structurelle ou sociale ;
- celui qui consiste à colmater les brèches sur des politiques qui pourraient être plus efficaces et pour lesquelles le département est le dernier rempart.

Vous le savez mieux que quiconque chers collègues, voter un budget, c'est protéger nos compatriotes. Et protéger nos compatriotes, les respecter, c'est aussi avoir une gestion financière saine et rigoureuse de leur argent. C'est aussi le rôle confié au conseil départemental, bien souvent en première ligne.

Depuis plusieurs années, notre département se démarque par un développement cohérent et ambitieux. L'action de fond que nous menons communément et qui mobilise toutes nos compétences amène à pouvoir dire aujourd'hui qu'habiter dans la Somme, c'est bénéficier d'un haut niveau d'équipements, de services publics de proximité, d'une offre culturelle et sportive qui n'a jamais été aussi dense et accessible, ne laissant personne de côté.

En soutien et avec les autres collectivités, avec l'Etat, avec les forces vives du territoire en général, nous avons su co-construire un territoire attractif et solidaire et nous avons le devoir de poursuivre dans cette voie d'avenir.

Cette voie d'avenir passe par la vision politique, par l'ambition que nous devons avoir dans tous nos domaines de compétences, avec des évolutions législatives et donc des adaptations d'années en années ; elle passe aussi par les défis à relever en matière de lutte contre la pauvreté, contre l'isolement, contre le harcèlement, les violences faites aux femmes et aux enfants, en réalité contre toutes les formes d'exclusion, contre l'illettrisme et l'illectronisme ; elle passe par la réponse à apporter aux préoccupations du quotidien, qui peuvent être urgentes comme la réfection d'un réseau routier ou l'entretien des collèges, et par l'amélioration de situations

individuelles parfois compliquées et tout aussi urgentes comme l'accompagnement d'un élève en situation de handicap.

C'est - la feuille de route - de chacun des élus de cette assemblée et particulièrement des vice-présidents que je remercie et que je salue pour leur travail et leur investissement au service de la collectivité. Emmenés par un Président moteur, soucieux d'être au plus près des besoins et des attentes de nos concitoyens et qui nous demande très régulièrement de sans cesse innover pour se renouveler et à juste titre d'être chacun des experts de nos sujets.

Cette feuille de route, c'est aussi celle des plus de 3000 agents de cette collectivité à l'esprit « familial » emmenés depuis quelques mois avec flair, ardeur et pragmatisme par Jean Gabriel Georges qui assure l'intérim de la direction générale, épaulé par les directeurs généraux adjoints. Soyez tous remerciés pour le travail que vous effectuez et le niveau de service public que vous rendez.

Alors, une fois de plus, le contexte international et géopolitique mais aussi le mur de l'urgence climatique qu'on se va prendre de plein fouet rendent la situation pesante, marquée par un contexte économique difficile, une inflation persistante, une hausse des taux d'intérêt et des indicateurs sociaux qui ne font que se dégrader. Face

à cela, que faire ? Entre baisser les bras et se retrousser les manches, vous connaissez notre caractère : nous agissons !

Nous agissons pour les Samariens avec un budget 2024 à la hauteur des défis que je viens de décrire.

Le budget 2024 qu'il va vous être proposé d'adopter cette semaine, c'est :

803, 1 millions d'euros :

- 150 millions pour l'investissement
- 653,1 millions pour le fonctionnement

Ce budget 2024 mes chers collègues, ce sont 30,6 millions d'euros supplémentaires pour faire face aux défis. 30,6 millions d'euros supplémentaires pour atteindre 803 Millions d'euros pour près de 600.000 habitants, l'un des meilleurs ratios de France.

C'est une priorité réaffirmée sur l'investissement dans le département.

Ce sont des moyens supplémentaires sur des postes de dépenses importants et essentiels à nos yeux :

→ Sur l'enfance et la famille, vous l'avez vu ! c'est 22,5% de l'effort total supplémentaire sur le BP 2024 par rapport à 2023. ¼ de ce que nous rajoutons en plus ! Et ajoutez-y l'autonomie, on est à 1/3 de cet effort supplémentaire.

→ Sur les collèges, sur notre jeunesse et donc sur notre avenir, ce sont + de 2,8 M d'euros.

→ Sur l'aménagement, presque 6M.

Concrètement : sur l'enfance et la famille, soyez assurés que nous sommes totalement mobilisés ; nous ferons toujours TOUT pour assurer une prévention et une protection des enfants qui soit toujours la plus sûre et la plus sécurisante possible. En 2024, nous poursuivrons les efforts pour augmenter le nombre d'assistants familiaux et améliorer leur accompagnement, diversifier l'offre de placement pour les enfants qui doivent l'être, soutenir la parentalité, poursuivre la collaboration continue dans la lutte contre les violences intrafamiliales et renforcer les pratiques professionnelles en PMI. Le budget que nous proposons pour 2024 sur le volet handicap et personnes âgées nous permettra de renforcer nos politiques de solidarité, en particulier envers les personnes les plus vulnérables grâce à un plan ambitieux pour améliorer l'attractivité des métiers des aidants, grâce aux mesures si chères à mon binôme de prévention contre les chutes, de financement des aide-ménagères au titre de l'aide sociale. De la même manière, nous continuerons d'être

au côté des associations sociales et caritatives, que ce soit en période hivernale ou tout au long de l'année, comme nous l'avons été pour Synapse après les émeutes de l'été dernier, car ces associations jouent un rôle important dans le quotidien de nombreux samariens. L'occasion m'est donnée de saluer tous les bénévoles - et ils sont nombreux dans le domaine associatif - de saluer les acteurs sociaux impliqués, qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur engagement !

J'évoquais les collègues : en 2024, nous poursuivrons l'objectif de mettre en accessibilité tous les collèges de ce département pour atteindre le 100% accessible d'ici la fin du mandat, de végétaliser les cours de récréation, d'aller plus loin sur la performance énergétique des bâtiments mais aussi partout où nous pourrons le faire : optimiser la ressource en eau. Priorité aussi à la réussite éducative avec des moyens supplémentaires pour être plus connecté, pour mieux manger (mieux qu'on ne le fait déjà car il faut une fois de plus souligner la qualité de la restauration scolaire dans les collèges de la Somme grâce à Approlocal notamment), pour soutenir l'accès au sport et à la culture en ne touchant pas au portefeuille des familles.

Sur les aménagements, c'est la poursuite du schéma cyclable et des aires de covoiturage pour assurer et inciter les mobilités et l'intermodalité. C'est la poursuite de la stratégie VSVI qui est

rappelons-le, une approche unique et exceptionnelle du territoire qui permet à la fois de protéger et de mettre en lumière un patrimoine unique tout en invitant les habitants au slow tourisme.

2024, nouveau virage pour Un Pont, Une Œuvre.

2024, nouveau virage pour la lecture publique avec l'élaboration du nouveau schéma départemental.

2024, année des Jeux Olympiques et Paralympiques, en France. Que n'avez-vous pas eu tort, chers collègues de l'opposition, de voter contre le passage des flammes olympiques il y a quelques mois. La flamme olympique et la flamme paralympique dans le budget de cette année, c'est 0,007%. 0,007% pour offrir du bonheur et des souvenirs inoubliables à une génération jeune ou toujours jeune, qui rêve de pouvoir vivre ne serait-ce qu'une fois dans leur vie, un moment olympique.

2024 en résumé, sera une année de continuité comme de nouveautés. On peut toujours voir le verre à moitié vide. On peut aussi le voir à moitié plein. Qu'ils sont nombreux, les exemples samariens cités à Paris ou ailleurs. L'expérimentation et la capacité d'innovation sur nos politiques nous vaut aussi, il faut le souligner, une reconnaissance nationale. Sur le handicap, sur la biodiversité,

sur la culture, sur la perte d'autonomie des personnes âgées, sur le savoir nager. Et je crois, puisque l'objectif premier n'est certainement pas de briller, que l'on peut se réjouir d'aller au-delà de ce que l'on nous demande de faire et d'avoir une action politique qui soit aussi impactante et utile aux samariens.

Pour terminer Monsieur le Président, la majorité proposera au cours de cette session 3 vœux :

- Un pour aider nos bourgs à redevenir attractifs. Entre 2012 et 2020, la vacance commerciale a doublé dans les communes de moins de 100 000 habitants, touchant donc un certain nombre des petites et moyennes villes de la Somme. Le visage de nos rues commerçantes a bien changé entraînant une désertification et un appauvrissement des centres-villes. Nous demanderons donc au GVT de donner plus de moyens juridiques et financiers aux communes pour permettre d'enrayer ce phénomène ;
- Un second vœu pour alerter le GVT sur l'état de nos gymnases. Si le département concourt, aux côtés d'autres acteurs, dont l'Etat d'ailleurs, à la rénovation ou la construction de gymnases, nombre d'entre eux, plutôt anciens dans leur bâti, se retrouvent dans une situation critique alors même que le

décret tertiaire et les obligations en matière de sobriété et d'efficacité énergétique ainsi que la nécessité de les rendre accessibles pour tous presse.

- Un troisième sur la protection du littoral. Comme tous les autres, notre territoire est confronté à l'accélération du dérèglement climatique et à ses conséquences dévastatrices. Les PAPI sont des outils financiers considérables mais la complexité administrative et réglementaire est un vrai frein à leur concrétisation et décourage bon nombre d'élus locaux. Nous réclamons donc plus de simplicité et d'efficacité.

C'est sur ce sujet que je terminerai par ailleurs :

Relever les défis du changement climatique suppose beaucoup d'intelligence collective, de volontarisme et de tempérance. Il ne suffit pas de pointer du doigt pour dénoncer ce qu'un tel ne fait pas suffisamment bien ou ne fait pas suffisamment vite. Il y a un collectif dans ce département, constitué d'habitants, constitué d'entrepreneurs, constitué notamment de collectivités, engagées chacune dans des plans climats, des PCAET, des labels visant à atteindre des objectifs basés sur des référentiels nationaux uniques, la Somme compte le plus grand contrat d'objectif territorial du pays. Ca bouge. Partout, ça bouge. Allons-nous pour autant assez vite ?

Les objectifs régionaux de réduction des émissions de GES fixés en août 2020 étaient les suivants :

- -40% d'émissions de GES d'ici 2030
- -75% d'ici 2050

Or, 2023 acte un rehaussement des objectifs nationaux : il faut faire -50% d'ici 2030. Nous sommes aujourd'hui au plan national à -25%.

Sur l'empreinte carbone par habitant :

Nous sommes aujourd'hui à 12 Tonnes équivalent CO2 par habitant.

Objectif 2050 : 2 Tonnes, soit -80%.

Les défis sont immenses et c'est l'une des 3 priorités de ce budget : un département pleinement engagé dans la transition écologique, un département pleinement tourné sur l'alimentation car si la révolution de la chaîne alimentaire est en marche, il subsiste une faiblesse des stratégies alimentaires à l'échelle des territoires et le département jouera pleinement son rôle d'incitateur.

Cher Président, au nom des 22 élus qui composent votre groupe, nous voterons ce budget avec la même détermination que celle qui nous guide chaque jour dans notre action au service des samariennes et des samariens.

Budget primitif 2024 – 11,12 et 13 décembre 2023

Question orale à l'attention de Monsieur le président sur la situation des familles d'accueil de personnes en situation de handicap

Question orale déposée par le groupe Avenir solidaire et durable.

Monsieur le Président,

A plusieurs reprises au sein de notre Assemblée départementale et de ma commission, mes collègues et moi avons évoqué les difficultés auxquelles font face les familles d'accueil des personnes adultes en situation de handicap.

Ainsi, lors des deux dernières sessions aux mois de novembre et de septembre, je suis intervenue pour alerter sur des dysfonctionnements qui pénalisent la mission des familles d'accueil de personne adulte en situation de handicap. J'ai rappelé leur nombre de plus de 130 sur le territoire avec 3 agents de la collectivité pour les épauler et les accompagner dans leur mission. La perspective d'une baisse de ce nombre d'agents inquiétait les familles car elles font face à de nombreux obstacles.

En effet, un décalage de plusieurs mois existe entre l'accueil de la personne en situation de handicap et les premiers versements de l'AAH et des APL. Ce qui pose un problème majeur pour assurer l'accueil. De plus, j'avais également souligné la faille qui existait dans ce système lorsque la personne en situation de handicap avait la possibilité de quitter quelques jours le foyer d'accueil pour des vacances. Lors de cette période, les familles d'accueil ne perçoivent pas de rémunération. Même si la personne en situation de handicap n'est plus prise en charge, un certain nombre de dépenses pour l'accueil peuvent être engagées ou continuer d'être engagées pendant l'absence de la personne accueillie. Enfin, j'avais évoqué l'envie de ces familles de participer à des temps de regroupement pour échanger sur les bonnes pratiques.

Vous m'aviez alors répondu que même si les accueillants n'étaient pas directement salariés du Département, la collectivité, en tant que cheffe de file de l'action sociale, pouvait se battre pour une meilleure reconnaissance de leur rôle. Vous aviez dit prendre à cœur le fait de rendre plus attractives ces missions et que vous souhaitiez inscrire au budget primitif 2024 des avancées sur l'égalité entre les rémunérations des familles accueillants des personnes en situation de handicap et les familles accueillant des enfants de l'ASE.

Dans le budget primitif 2024, nous avons pu constater un rappel sur le fait qu'il y avait 142 assistants familiaux agréés pour 263 places dont 169 places occupées par 108 personnes en situation de handicap et 61 personnes âgées, que ce mode d'accueil est de moins en moins plébiscité et qu'une formation initiale continuera d'être assurée pour l'année 2024. Néanmoins, il ne nous semble pas avoir vu la traduction de nos échanges et de vos engagements oraux.

C'est pourquoi Monsieur le Président, je me permets de vous poser la question suivante :

- Où en est le Conseil départemental de la Somme dans sa volonté de protéger le mode d'accueil des personnes en situation de handicap au sein de familles à travers la revalorisation des conditions d'accueil ?

A handwritten signature in blue ink, appearing to be the name 'Julie Vast', written in a cursive style.

Julie Vast

Réponse :

Il est vrai que nous avons évoqué le sujet et que j'avais dit prendre à cœur le fait de rendre plus attractives ces missions tout en avançant sur l'égalité entre les rémunérations des familles accueillantes des personnes en situation de handicap et les familles accueillant des enfants de l'ASE.

Même si de nombreuses différences d'ordre statutaire existent entre l'accueil des enfants confiés et l'accueil des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, il n'en reste pas moins que **je souhaite faire évoluer dans un délai court, la situation et confirme que l'amélioration des conditions de l'accueil familial est bien une priorité. Elle est d'ailleurs inscrite au schéma départemental des solidarités 2023_ 2028.**

Je tiens ici à rappeler qu'au 1^{er} septembre 2023, 142 accueillants familiaux, pour 275 places, sont agréés dans le département. 221 places sont occupées. Soit **une moyenne de 1,5 personnes par accueillant familial et 20% de places vacantes.**

Pour rappel, la rémunération brute pour l'accueil familial d'une personne est comprise entre 1 446 € et 2 248 € mensuels. Ces montants comprennent déjà **une aide extra-légale de 83€ que le Département a mise en place pour compléter la rémunération des accueillants ;**

Cela étant, j'ai demandé aux services d'y travailler et de nous faire des propositions que je vous soumettrai au cours de l'année 2024

Parmi les premières propositions :

- 1) le Département va chercher **à sensibiliser de nouvelles familles** pour dynamiser l'accueil familial. En 2024, une communication de promotion de ce mode d'accueil sera déployée pour tenter de sensibiliser de nouvelles familles ;

J'ai conscience que ce plan de communication ne sera efficace que **si nous proposons une revalorisation de salaires afin d'atteindre le même niveau de base de salaire d'une assistante familiale ASE,**

Afin d'atteindre le même niveau de base de salaire d'une assistante familiale ASE, il pourrait être proposé **d'augmenter** les éléments de rémunérations des Assistants Familiaux des PA et PH :

Les projections budgétaires font d'ores et déjà état d'un impact pour la collectivité de **720000€** (ce qui n'est pas neutre).

- 2) Par ailleurs, il est aussi fréquemment relevé que des familles souhaitent parfois pouvoir accueillir des personnes âgées ou en situation de handicap chez elles mais qu'elles se heurtent à des obstacles liés à l'aménagement de leur logement. **Il est envisagé que le Département mette en place une aide financière à l'investissement** pour faciliter la réalisation de travaux d'adaptation de la pièce d'accueil, voire des travaux d'accessibilité des extérieurs du logement depuis l'espace public. Les conditions précises de ce soutien financier restent à définir mais une proposition sera faite au cours de l'année 2024 et soumise à l'approbation de l'assemblée départementale.
- 3) Enfin, si l'on veut que le métier d'assistants familiaux soit attrayant, nous devons également travailler **une dynamique de réseau** afin de permettre à ces assistants de mieux se connaître, travailler ensemble et s'organiser.
- 4) Cette dynamique permettra ainsi de réfléchir à **des solutions de relai** (assistants relai) dans le cas où les personnes âgées ou handicapées ne pourraient rentrer dans leur(s) famille(s) pour une période de vacances.

Enfin, il est important de rappeler que cette problématique dépasse les frontières de notre département. Elle est nationale. Je solliciterai **donc Départements de France** sur ce sujet dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente,

Mesdames et messieurs les élu.es ,

C'est avec une grande attention que nous avons étudié les différents rapports qui sont soumis aux votes de cette assemblée.

Nous souhaitons ici faire un focus tout particulier sur le rapport Enfance et famille qui nous est présenté. Rapport pour lequel nous nous abstiendrons pour les raisons que je vais vous exposer : Vous mettez en avant l'augmentation significative des crédits de fonctionnement et d'investissement mais nous proposons d'aller plus loin encore , en effet nos analyses et nos remarques souvent exposées ici sont toujours de mise.

Enfance et parentalité sont indissociables. Prévenir les écueils et les situations de ruptures exige un accompagnement à la hauteur des besoins. Je réitère les propos que j'ai souvent tenus dans cette assemblée.

Il faut donner les moyens au services de Protection maternelle et infantile d'effectuer un travail de repérage précoce des situations de fragilité et aux équipes médico-sociales du département d'intervenir rapidement dans le cadre d'un accompagnement adapté par le biais des mesures d'accompagnement éducatif à domicile.

Le constat au regard du rapport est alarmant : la judiciarisation est un véritable échec. C'est en amont qu'il faut investir pour éviter de telles situations et pour cela il convient de repenser les priorités.

Il est plus qu'urgent de réfléchir aux causes du manque d'attractivité pour les métiers du médico-social , comme il est également urgent pour notre institution de se poser les bonnes questions et d'entendre les professionnels sur la situation des équipes de terrain, de leurs conditions de travail, du sens donné à leurs missions au vu des nombreux départs et /ou de l'absentéisme. .

Concernant l'accueil des enfants et adolescents en structures d'accueil nous avons, là encore, à dire et j'ai une pensée toute particulière, à ce moment précis, pour l'ensemble des enfants qui sont confiés à l'aide sociale à l'enfance de notre Département. Les exemples qui suivent justifieront notre abstention lors du vote du rapport présenté :

Nous n'avons aucune visibilité sur notre demande de renforcer l'équipe de nuit au centre départemental de l'enfance et vous rappelons la situation dramatique dans laquelle se sont retrouvés les enfants et la seule veilleuse de nuit présente lors du sinistre lié à l'inondation des chambres survenu en pleine nuit.

Au sujet de la situation des jeunes mineurs qui sont confiés à l'aide sociale à l'enfance

plusieurs situation nous interpellent :

Il semblerait que certains enfants devant être protégés et pour lesquels il y a eu une ordonnance de placement ne sont toujours pas placés. Comment sont-ils alors pris en charge ? Qu'en est-il dans ces conditions de l'intérêt de l'enfant pour lequel des professionnels se sont inquiétés et qu'un magistrat a ordonné son placement afin de le protéger d'un risque ou d'un danger ?

Concernant les mineurs non accompagnés la situation n'est pas d'avantage rassurante : rappelons que 15 ans devrait être l'âge de l'insouciance, à 15 ans on est encore un enfant . Tout comme le fleuve, un enfant à besoin de berges solides pour être guidé et protégé pour affronter sa vie d'adulte. Je pense à cet instant à Mohamed et je suis particulièrement triste. Mohamed qui est décédé en novembre à Amiens. Mohamed était un jeune mineur isolé, il avait 15 ans. Après un parcours migratoire difficile, fuyant le pire, il est arrivé à Amiens avec des rêves de réussite. Cependant, comme tant d'autres, il n'a pu profiter d'un accueil dans une structure rassurante , entouré d'adultes mais s'est retrouvé hébergé en autonomie, avec des responsabilités qui ne devraient pas incomber à un si jeune mineur. Faute de moyens, débordés par leur activité professionnelle, les travailleurs sociaux accompagnent comme ils le peuvent ces jeunes mais sont dans l'incapacité d'assurer une présence continue sur place. En manque d'adultes à leurs cotés, ces jeunes sont particulièrement exposés à tous les dangers.

Le cœur d'un enfant n'a pas de frontière, le cœur d'un enfant n'a pas de couleur, d'où qu'ils viennent les enfants qui nous sont confiés doivent disposer du même accompagnement.

Ainsi, qu'ils soient en attente de placement ou placés en autonomie ces mineurs particulièrement exposés à toutes sortes de danger ne disposent pas des mêmes conditions d'accueil et d'accompagnement que les autres enfants confiés au département.

Mais encore, tandis que la loi Taquet précise qu'une assistante familiale ne doit pas avoir plus de 3 agréments, il nous remonte du terrain qu'il reste dans la Somme quelques assistantes familiales qui accueillent au delà de ce que préconise la loi : soit pas moins de 5 enfants. Voilà qui nous interroge une nouvelle fois sur le bien être et sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

Alors, nous avons, en notre qualité de chef de file de la protection de l'enfance à assurer à toutes et tous les conditions d'un accueil pérenne, protecteur, dans des lieux dédiés, avec des équipes de travailleurs sociaux renforcées.

Mais encore, avant de conclure, puisque nous parlons protection de l'enfance, une question me vient : le Département a-t-il reçu les conclusions suite à la saisine de la défenseure des droits ? Au terme, de cette intervention, je vous invite à méditer sur cette phrase tirée du Petit Prince d'Antoine de Saint-Exupéry : « Toutes les grandes personnes ont d'abord été des enfants, mais peu d'entre elles s'en souviennent. ».

N'oublions pas les enfants que nous avons été et comme il était bon de se sentir protégés par nos parents : les protéger et les accompagner, c'est ce que nous devons aux mineurs qui sont confiés au département.

Cependant vous l'aurez compris, les différents éléments exposés, mis bout à bout, nous invite à conclure par un « **peut mieux faire** » !